

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
+24.20	+35.11	-1.12	+0.06	+2.10
2080.36	4364.23	3838.78	74.20	378.60

LE DEVOIR, LES SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 FÉVRIER 1994

FINANCE

Gare à 1995

Les compressions du budget de l'an 1 du gouvernement pâlisent devant le spectre qu'alimentait le ministre des Finances.

Le budget Martin a été on ne peut plus inoffensif pour les investisseurs et épargnants. Exception faite de l'élimination, largement escomptée, de l'exemption à vie de 100 000\$ sur le gain en capital, les compressions du budget de l'an 1 du gouvernement fédéral sont bien pâles en comparaison du spectre qu'alimentait le ministre des Finances. Mais ce n'est que partie remise.

Le plafond de contribution au REER n'a pas été modifié. Le statu quo prévaut également pour l'exemption de gain en capital de 500 000\$ pour les petites entreprises et les agriculteurs, pour les régimes de soins médicaux et de soins dentaires. Quant au programme d'accroissement à la propriété destiné premiers acheteurs, il est passé d'une mesure temporaire en un programme permanent. Mais l'amnistie ne vaut que pour un an, le gouvernement s'étant engagé à passer toute sa panoplie d'allègements pour investisseurs et épargnants, et tous les abris fiscaux par la même occasion, au peigne fin, dans le cadre d'une étude plus approfondie. Gare à 1995!

Ce questionnement vaut également pour les fiducies familiales.

«Nous sommes soulagés de constater que les modifications des plafonds de contribution au REER ne font pas l'objet du présent budget, a souligné André Dionne, conseiller principal de la Société conseil Mercer. Toutefois, on ne peut qu'être préoccupé par la décision du ministre des Finances d'entreprendre une étude approfondie dans le but de recommander de nouvelles modifications de l'aide fiscale à l'épargne-retraite. Le système présentement en vigueur a été mis en place en 1990, après bien des années d'étude. Le gouvernement a maintenant décidé de revoir tout le processus encore une fois!»

Transactions «papillon» dans les paradis fiscaux

Le couperet est tombé, pour l'instant, sur l'exemption à vie de 100 000\$ sur le gain en capital réalisé après la date du budget, et sur le crédit d'impôt accordé au troisième âge en raison de leur âge, qui s'éliminera graduellement à partir d'un revenu net de 25 921\$.

Quant aux primes d'un régime collectif d'assurance-vie payées par l'employeur, l'exemption fiscale est retirée sur la première tranche de 25 000\$ de protection à compter de juillet prochain.

Donc, rien de bien dérangeant et d'inquiétant pour nos hauts revenus, si ce n'est l'immorale ponction sur le revenu des retraités. Sauf, peut-être, cette pratique aussi populaire que discrète des «achats papillon», qui permettait à certains contribuables canadiens de bénéficier d'un rapatriement de profit via leurs corporations étrangères affiliées sans être soumis à une imposition de quelque nature que ce soit.

Des modifications proposées l'an dernier visaient l'élimination de ce type de transactions, qui permettent d'éviter le fisc canadien, lorsqu'au moins un actionnaire d'une entreprise canadienne était un non-résident. Le budget Martin étend cette mesure à toutes les transactions «papillon», ou presque.

Le ministre va plus loin dans ses efforts pour ramener des fonds de ces paradis fiscaux. Il a étendu le bras du fisc canadien sur le revenu d'entreprise exploitée activement gagnée par une corporation étrangère affiliée et se propose d'étendre sa soif d'imposition aux revenus gagnés à l'étranger par une corporation étrangère détenue par un contribuable canadien.

«Les règles sur ces transactions dites «papillon» ont été restreintes de façon significative», ont souligné les analystes de KPMG Poissant Thibault-Peat Marwick Thorne. Seulement deux types de réorganisation seront désormais permis, relient le cabinet d'experts-comptables, soit le transfert de biens et le fractionnement lorsqu'un actionnaire d'une entreprise visée perd ce statut. Cette permissivité est toutefois soumise à un encadrement plus strict.

En s'attaquant ainsi, et pour la première fois, à ces échappatoires fiscales, en cherchant à contrer certains des stratagèmes couramment utilisés par nos hauts revenus et par plusieurs de nos fortunés, le ministre affiche une certaine audace en forçant les fiscalistes à dénicher d'autres échappatoires et à capitaliser sur d'autres zones grises. Mais ce n'est là qu'un défi lancé à défaut de pouvoir colmater la brèche de cette forme d'évasion fiscale.

La sous-ministre du Revenu démissionne

Mme Desrochers, qui a été au centre d'une controverse récente sur les méthodes utilisées par le ministère, deviendra vice-présidente de la Banque Nationale

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

La sous-ministre du ministère du Revenu, Mme Gizèle Desrochers, a démissionné de son poste hier, 10 mois seulement après son entrée en fonction. Elle quitte pour la Banque Nationale où, à compter du 21 mars, elle occupera le poste de première vice-présidente aux Ressources humaines.

Mme Desrochers s'est fait remarquer récemment en avouant publiquement que le client du ministère du Revenu était le ministère des Finances, puis en confirmant que les vérificateurs de Revenu Québec étaient évalués en fonction de leur capacité à aller chercher de l'argent dans les poches des contribuables.

La semaine dernière, elle se retrouvait à nouveau sur la sellette après que LE DEVOIR eût pris connaissance d'une directive de la direction de la Programmation du ministère du Revenu — qui relève de Mme Desrochers — enjoignant les 500 vérificateurs de l'impôt à générer 30% plus d'argent dans les coffres de l'État.

Un objectif complètement irréaliste, selon des vérificateurs qui nous avaient contacté pour se plaindre de la voracité de Revenu Québec, «qui semble voir des fraudeurs partout».

Nous apprenions alors que le personnel affecté à la vérification de la TPS et de la TVQ allait devoir rapporter désormais 726\$ l'heure lors d'une vérification, pendant que leurs collègues affectés aux enquêtes spéciales feraient rouler le compteur du fisc à 836\$ l'heure, alors que ceux affectés à la vérification de l'impôt des corporations devront rapporter 696\$ pour chaque heure de travail.

La nouvelle du départ de Mme Desrochers a été communiquée aux employés du ministère du Revenu hier matin, où elle fut accueillie avec une joie mal dissimulée par plusieurs fonctionnaires et cadres qui se sont empressés de communiquer avec LE DEVOIR pour nous informer de «l'événement».

Sur l'heure du dîner, à Québec, «on a pris plusieurs toasts à la santé de la démissionnaire» qui s'était fait plusieurs ennemis au cours des derniers mois en élaborant un ambitieux programme de restrictions budgétaires devant conduire à l'abolition de 700 des 5200 postes du ministère du Revenu.

Désigné sous le vocable «Opération réalignment», ce programme a causé tout un émoi, semant l'inquiétude parmi le personnel, spécialement chez les cadres, qui ne savent plus sur quel pied danser et ce que l'avenir leur réserve.

Reconnue pour son style de gestion direct et dur, Mme Desrochers est arrivée au ministère du Revenu le 19 avril dernier, après un séjour au Conseil du Trésor.

À la défense de Mme Desrochers, certains collègues ont loué sa compétence et admis sous le couvert de l'anonymat que la démissionnaire avait été confrontée à des choix dif-

ficiles, mais qu'elle avait toujours joué franc-jeu avec son personnel, affichant ouvertement ses intentions quant à la direction qu'elle entendait donner au ministère.

Mme Desrochers participait, par ailleurs, depuis quelques semaines à un groupe de travail chargé de recommander au ministre du Revenu, André Vallerand, un train de mesures pour améliorer les relations entre le fisc et le contribuable, comité qui fut créé à la suite d'une série de révélations sur l'intransigeance et les abus de pouvoir de certains fonctionnaires de Revenu Québec.

Quelques membres de ce groupe de travail avaient d'ailleurs vanté récemment le sérieux de cette opération dirigée par Mme Desrochers et André Vallerand.

L'embauche de Mme Desrochers à la Banque Nationale a été officialisée jeudi soir à l'occasion d'une réunion du conseil d'administration de la banque. La nouvelle sera annoncée au personnel dans le courant de la semaine prochaine. L'ex-sous ministre remplacera M. Jean Houde qui occupe depuis janvier d'autres fonctions au sein de l'institution.

La démissionnaire participait depuis peu à un groupe de travail chargé de proposer des mesures pour améliorer les relations entre le fisc et le contribuable

Colloque de la CSN sur l'industrie agro-alimentaire

Le salut dans la concertation et la formation

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Les travailleurs de l'industrie agro-alimentaire québécoise, qui encaissent depuis quelques années les chocs de transformations majeures et qui craignent d'autres changements encore plus dérangeants, voient désormais la clé de leur salut dans la concertation selon l'esprit du Sommet agricole de Trois-Rivières, mais à partir d'une priorité déjà bien évidente, la formation professionnelle.

La Fédération de commerce de la CSN tenait cette semaine un premier colloque sur l'industrie agro-alimentaire auquel ont participé 140 délégués de 91 syndicats représentant 9000 employés à travers le Québec, soit environ 25% de tous les travailleurs syndiqués de ce secteur industriel. Il s'agit du plus important bloc syndiqué chez les transformateurs dans le lait, les œufs de consommation, le bœuf, le porc, la pomme, la volaille et la pomme de terre.

Ces employés ont été secoués par la fermeture de plusieurs usines, particulièrement dans le lait et le poulet. En fait, au cours des deux dernières années, entre 1000 et 1500 emplois sont disparus pour cause de rationalisation et de fermeture d'usines.

Le libre-échange nord-américain et l'après GATT ne rassurent pas ceux qui sont encore au boulot, bien au contraire. Mme Lise Poulin, présidente de la Fédération de commerce pose le problème sans détours: «On nous dit qu'avec les nouveaux accords du GATT il n'y aura pas de problème pour sept ou dix ans, mais le temps passe vite. Nous devons nous y mettre dès aujourd'hui pour faire face aux changements».

«Accorder la priorité à la formation professionnelle, voilà un point sur lequel on peut très facilement s'entendre», enchaîne M. Mario Dumais, secrétaire de la Coopérative fédérée, le plus important employeur dans la transformation agro-alimentaire au Québec. Tous les employeurs n'ont toutefois pas cette vision. Un travailleur a mentionné qu'une quinzaine d'entreprises avaient refusé la permission de présenter chez elles une pièce de théâtre conçue pour sensibiliser les employés à la nécessité de la formation professionnelle.

L'industrie de la transformation bioalimentaire dispose en fait d'un personnel peu spécialisé: 60% du personnel est constitué de manoeuvres, alors que le personnel technique et scientifique ne compte que pour 3%. Plus de 80% des entreprises de ce secteur n'ont pas de plan de développement structuré pour les ressources humaines, ni partici-

pé jusqu'à maintenant à un programme quelconque d'aide à la formation de la main d'oeuvre.

Or, jusqu'à 40% des entreprises prévoient des changements dans la structure des emplois d'ici à cinq ans, des changements qui paraissent d'ailleurs inévitables. «Dans l'optique de garantir l'engagement syndical futur, explique Mme Poulin, nous croyons que le virage à effectuer doit comporter un volet où tous les salariés y seront associés; la réorganisation du travail doit être revue pour associer les travailleurs dans le processus décisionnel quant à leur travail. Les syndicats croient qu'une démarche globale améliorera la productivité, réduira les coûts reliés aux accidents de travail et augmentera la satisfaction des gens au travail».

De la terre à la table

Selon Mme Diane Vincent, sous-ministre associée au ministère québécois de l'agriculture, le mandat des travailleurs doit être redéfini en fonction d'une hausse de la productivité, des changements technologiques, des services à la clientèle et de la participation à la gestion de l'entreprise, conformément aux conclusions du Sommet agricole de Trois-Rivières, où il fut décidé d'instaurer des tables de concertation pour tous les intervenants d'une même filière agricole «de la terre à la table». Les syndicats de la CSN participent déjà à cinq de ces tables sectorielles.

Toutefois, certains membres de la CSN qui ont par le passé beaucoup plus pratiqué la confrontation que la concertation s'engagent avec un sentiment de méfiance dans la voie du dialogue avec leurs patrons et autres commerçants. «Si nous

avons organisé le présent colloque, c'est parce que nous avons réalisé au cours des trois dernières années qu'il était impensable de limiter la compréhension des phénomènes actuels aux traditionnelles relations patronales-syndicales des usines», reconnaît Mme Poulin.

Les syndicats de la CSN ont pu goûter à la concertation après l'acquisition de Tyson Canada par la Coopérative fédérée, laquelle en est venue à proposer la fermeture de l'importante usine qu'elle avait à Saint-Jean-Baptiste. Les employés ont réagi et une solution a pu être trouvée pour éviter la fermeture. «Cela nous a permis de connaître ceux qui ont une influence dans la prise des décisions», rappelle Mme Poulin.

Dans le cadre de ce colloque, M. Gérard Larose, président de la CSN, a dirigé les discussions d'une table ronde sur «l'approche filière et les tables de concertation» à laquelle participait notamment le nouveau président de l'UPA, M. Laurent Pellerin, qui dès sa première intervention a abordé la question de front: «Certains disent que la concertation est l'argument des faibles. Je dirais que la confrontation est un argument de premier niveau; pour un palier plus performant, il faut aller à la concertation, mais c'est plus exigeant».

M. Pellerin, comme représentant des producteurs agricoles, qui sont à la fois des travailleurs, des propriétaires de fermes et souvent des patrons de coopératives, pense pouvoir jouer un rôle utile dans l'établissement d'un meilleur climat de compréhension entre les employés syndiqués et leurs employeurs dans l'industrie agro-alimentaire.

Dans cette perspective, la CSN et l'UPA ont établi le principe d'au moins une réunion annuelle. «Les deux organismes syndicaux entendent de cette manière partager davantage les informations et, s'il y a lieu, voir venir les difficultés pour pouvoir agir efficacement. La mondialisation des marchés, pour ne citer que cet exemple, oblige en effet tous les intervenants à la concertation, au risque de voir les niveaux de vie, tant des travailleurs que des producteurs, se détériorer de façon irréversible», peut-on lire dans leur communiqué conjoint.

Il n'est évident pas question de fusion entre la CSN et l'UPA. On prévoit essentiellement des échanges d'information et en ce sens les gens de l'UPA peuvent certainement aider à mieux faire comprendre les enjeux. «Cela permettra d'harmoniser davantage nos points de vue. Pour la CSN, l'avenir passe par des intervenants sur lesquels nous avons eu très peu de prise dans le passé. Nous voulons être en mesure d'influencer des choix», a déclaré M. Larose.



Rien de bien dérangeant ni d'inquiétant pour nos contribuables à hauts revenus, si ce n'est la ponction sur ceux des retraités.

BUDGET 94

ÉCONOMIE

COMMUNICATION

Les annonceurs sous le grand chapiteau

Cinq professionnels publient un rapport sur l'industrie de la commandite d'événements au Québec

Le 21 avril prochain, le Cirque du Soleil présentera à Montréal son nouveau spectacle, avant de partir pour une grande tournée nord-américaine.

Pas moins de trois commanditaires majeurs l'accompagneront dans cette tournée: Ultramar au

Québec, Eaton's à Toronto et AT&T aux États-Unis. Tandis qu'au Japon, une autre troupe du cirque prépare un autre spectacle, qui sera commandité par le groupe Nissan.

Jean David, vice-président, marketing et communications, du Cirque du Soleil, a ainsi acquis une vision in-

ternationale de la commandite. Cette vision lui permet d'apprécier le dynamisme dont fait preuve l'industrie québécoise de la commandite.

«Elle a connu plusieurs success stories», dit Jean David. L'association de Bell au festival Juste pour rire et l'implication d'Alcan, pendant plusieurs années, dans le festival international de jazz de Montréal en sont deux bons exemples.

«Les événements québécois sont particulièrement dynamiques sur le plan commercial. C'est, en partie, aussi lié à l'appui qu'ont longtemps apporté les gouvernements au secteur culturel. Lorsque cet appui a diminué, à cause des compressions budgétaires, les événements ont dû se tourner vers les entreprises.»

S'il salue les efforts de plusieurs événements et commanditaires, Jean David pense quand même que la commandite aurait besoin d'un sérieux coup de pouce. C'est pourquoi il a formé un groupe de réflexion, il y a deux ans, avec quatre autres professionnels de la commandite: Suzanne Lareau, du Tour de l'île de

Montréal, Alain Cousineau, qui a récemment fondé A. Cousineau Communication après avoir travaillé pour le Festival Juste pour rire, Jacques-André Dupont, de l'Équipe Spectra (qui produit notamment le Festival international de jazz de Montréal), et Vincent Fischer, de l'agence spécialisée Symbiose.

Ce groupe, baptisé Groupe Commandite, s'est efforcé de dresser un état des lieux de la commandite au Québec, dans un rapport rendu public jeudi dernier lors d'un déjeuner-conférence du Publicité-Club de Montréal.

Pour préparer ce rapport, le groupe a successivement rencontré les producteurs des principaux événements québécois, leurs principaux commanditaires, des entreprises qui utilisent peu la commandite, des agences de publicité, de relations publiques et de promotion de plusieurs médias.

AT&T et le Cirque du Soleil

«Nous avons pris une photo de famille», dit Jean David. Sur cette photo, on voit que des membres de la famille se tiennent un peu à l'écart: ce sont les

agences de publicité. La plupart d'entre elles ont des difficultés à intégrer la commandite, et les professionnels de la commandite éprouvent souvent des difficultés à collaborer avec elles. Pourtant, au sein de beaucoup d'entreprises, la commandite a aujourd'hui droit de cité dans les stratégies de marketing.»

Ainsi, aux États-Unis, la compagnie de téléphone AT&T utilise son association avec le Cirque du Soleil de multiples façons. «L'image de marque d'AT&T bénéficie largement de cette association, explique Georges Schneller, directeur des commandes du Cirque du Soleil. Elle permet à AT&T de s'attribuer des valeurs de jeunesse, de dynamisme, d'esprit d'entreprise, de créativité et de globalisation.»

Pour entretenir ses relations d'affaires, AT&T invite des dirigeants d'entreprises clientes aux représentations. Des efforts de relations pu-



bliques sont particulièrement orientés vers la clientèle multiethnique; les immigrants et descendants d'immigrants téléphonent souvent à l'étranger. Pour les toucher, AT&T invite aux spectacles des diplomates, représentants des pays étrangers, des leaders d'opinion des communautés culturelles, et des représentants des médias ethniques.

AT&T utilise également sa commandite pour une campagne de promotion par marketing direct. L'entreprise envoie à ses clients un dépliant, illustré avec des personnages du spectacle, pour présenter ses nouveaux services. Enfin, pendant chaque spectacle, un concours, présenté par AT&T, permet à des spectateurs de gagner un voyage au Japon pour assister à un spectacle de la troupe du Cirque qui se produit là-bas.

La commandite du Cirque du Soleil ne constitue évidemment qu'un événement dans l'ensemble de la stratégie de marketing d'AT&T, qui est un géant mondial des communications. «Si AT&T s'est intéressé au Cirque du Soleil, c'est d'abord à cause de son caractère unique», dit Jean David. Ce caractère unique est d'autant plus utile à l'entreprise qu'elle affronte quotidiennement la concurrence directe de deux autres entreprises, MCI et US Sprint, sur le terrain des communications téléphoniques interurbaines.

L'association entre un événement et une entreprise peut aussi dépasser les préoccupations de marketing: «Avec la récession, remarque Jean David, les valeurs de beaucoup d'entreprises se sont effritées. Le mariage avec un événement leur permet d'en retrouver certaines et de s'enraciner davantage dans la communauté.»

LES 10 ÉMISSIONS LES PLUS REGARDÉES SEMAINE DU 7 AU 13 FÉVRIER 1994

Rang	Titre	Chaîne	Jour	Nombre de téléspectateurs
1	Scoop	R-C	jeudi	2 167 000
2	Chambres en ville	TVA	mardi	1 629 000
3	La petite vie	R-C	samedi	1 563 000
4	La poule aux oeufs d'or	TVA	mercredi	1 477 000
5	À nous deux	RC	lundi	1 340 000
6	Sous un ciel variable	R-C	mercredi	1 323 000
7	Chop Suey	TVA	jeudi	1 191 000
8	Taquinons la planète	R-C	lundi	1 148 000
9	Les Duchesnay	TVA	mardi	1 134 000
10	Tous pour un	R-C	jeudi	1 032 000

Source: Nielsen

« Meilleur design de l'année. »

- Revue International Design Magazine



L'Altima XE 1994

À PARTIR DE

17 690 \$*

Si la beauté vient autant de l'intérieur que de l'extérieur, l'Altima de Nissan affiche une beauté parfaite.

La revue *International Design Magazine* lui a récemment décerné le prestigieux *Prix I.D.*, à la fois pour l'élégance de ses formes extérieures et pour l'ergonomie de son intérieur.

Raffinée jusque dans les moindres détails, elle offre des caractéristiques habituellement réservées aux voitures de haute gamme: différentiel autobloquant à visco-couplage, suspension à contrôle du pincement et coussins gonflables aux deux places avant.

Le plus beau, c'est qu'elle constitue également le «Meilleur achat parmi les voitures importées», selon la revue *Motor Trend*, et qu'elle était la nouvelle signature la plus vendue en Amérique du Nord, pour l'année modèle 1993.

Passez chez votre très sympathique concessionnaire Nissan qui se fera une fierté de pavaner pour vous sa beauté parfaite.

5,8% Financement garanti pour 48 mois**

Les banques chargent en moyenne 9,5% d'intérêt sur un prêt-auto d'une durée de 48 mois. Chez Nissan, nous vous offrons 5,8% garanti pour 48 mois.

MONTANT FINANCÉ	COÛT D'EMPRUNT À 5,8%	COÛT D'EMPRUNT À 9,5%	VOS ÉCONOMIES
12 500 \$	1 536 \$	2 573 \$	1 037 \$
15 500 \$	1 843 \$	3 088 \$	1 245 \$
17 500 \$	2 150 \$	3 603 \$	1 453 \$
20 000 \$	2 457 \$	4 118 \$	1 661 \$

Les coûts d'emprunt sont basés sur un financement de 48 mois.

Votre sympathique concessionnaire **NISSAN**

Les gens avisés lisent toujours les petits caractères et bouclent leur ceinture de sécurité.

*P.D.S.F. pour l'Altima XE 1994 avec transmission manuelle. Taxes, transport et préparation en sus. **Sujet à l'approbation du crédit par NCFI.

Selon les ventes des nouvelles signatures de l'année-modèle 1993, en date de mars 1993, publiées dans Ward's Automotive Reports et Canadian CompuSearch Registration Data.

LA SEMAINE ÉCONOMIQUE

CANADA

■ Moins de chômage versé

Les prestations de chômage ont fléchi à 18,3 milliards\$ l'an dernier, soit 5,2% de moins qu'en 1992. Il y avait environ 1,3 million de prestataires en décembre dernier, soit 10,7% de moins qu'en décembre 1992. En tout, 3,3 millions de demandes ont été reçues en 1993, soit 12,7% de moins qu'en 1992.

■ Hausse des expéditions manufacturières

La valeur des expéditions des manufacturiers québécois se chiffre à 74,2 milliards\$ pour l'ensemble de 1993, comparativement à 69,6 milliards\$ en 1992, soit une hausse de 6,6%. L'emploi dans ce secteur a augmenté de 0,5% l'an dernier, soit 2371 personnes-années de plus qu'en 1992.

■ Le taux d'escompte à 4,1%

La Banque du Canada a augmenté, mardi, de quatre points de base son taux d'escompte, de 4,06 à 4,1%.

■ Les détaillants vendent plus

Les détaillants ont bénéficié d'une augmentation des ventes au cours du dernier mois de 1993. À 16,4 milliards\$, les transactions commerciales des magasins au détail en décembre étaient de 0,9% supérieures à celles effectuées le mois précédent. Les progrès du mois de décembre ont fait grimper le total des ventes de 1993 à 193,8 milliards\$, en hausse de 4,7% sur 1992.

ÉTATS-UNIS

■ Des commandes en biens durables musclées

Les commandes de biens durables ont bondi de 3,7% en janvier, gonflant à six la série de hausses mensuelles consécutives de cet indice. Cette série victorieuse est la plus longue depuis 1987. L'augmentation de janvier, qui suit celle de 2,1% enregistrée en décembre, est la plus forte depuis les 4,3% de juin.

ÉCONOMIE

Transport aérien

PWA coupe sa perte de moitié

La confrontation entre les deux transporteurs nationaux leur aura coûté 1,9 milliard\$

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Les résultats de PWA pour l'exercice financier 1993 élèvent à 1,9 milliard\$ en trois ans le coût, pour les deux transporteurs nationaux, d'une guerre de prix et de capacité sanglante menée en pleine récession. Cette facture a été grossie par l'annonce, hier, d'une perte de 291,8 millions\$ subie par la société-mère de Canadien International au cours du dernier exercice.

Cette perte, faible consolation, se compare avantageusement avec celle de 543,3 millions\$ enregistrée en 1992. Par action, elle est passée de 11,37\$ à 6,13\$. Ainsi, en trois ans, PWA aura effectué une ponction de 870 millions\$ dans son avoir des actionnaires, comparativement à 998 millions\$ pour Air Canada.

Dans son communiqué diffusé hier, PWA a préféré employer un ton optimiste en dégageant la tendance résolument haussière de la rentabilité de l'entreprise. Si Air Canada faisait ressortir, la semaine dernière, un premier bénéfice d'exploitation en trois ans, PWA a mis l'accent sur une diminution de sa perte d'exploitation, qui est passée de 108,7 millions\$ à 64,9 millions\$ entre les deux exercices de comparaison.

«Quoique toute perte soit inacceptable, il faut s'en remettre à la tangente que prend notre rentabilité», a déclaré Rhys T. Eytton, président du conseil, président et chef de la direction de PWA. Nos résultats d'exploitation sont en ligne avec les projections énoncées dans notre plan d'affaires ce qui est, somme toute, satisfaisant compte tenu du contexte particulièrement éprouvant dans lequel ils s'inscrivent.

Sur la perte nette de 291,8 millions\$ affichée l'an dernier, une somme de 112,3 millions\$ représente une dépense non récurrente reliée essentiellement aux coûts de restructuration du transporteur. De telles dépenses se chiffraient à 333,2 millions\$ en 1992. De plus, l'entreprise

a également bénéficié d'une économie de 53 millions\$ découlant d'une diminution du fardeau de la dette et des baux sur les appareils négociée avec les créanciers dans le cadre de son plan de relance. Cette économie n'est pas reflétée dans les résultats de 1993 et ne sera comptabilisée qu'au moment de la conclusion de l'alliance commerciale avec American Airlines, prévu fin juin.

Enfin, les résultats de PWA font ressortir une augmentation de 3,3%, à 2,97 milliard\$, des revenus de l'entreprise entre les deux exercices de comparaison, et une progression de 1,7% des dépenses d'exploitation, à 3,04 milliard\$.

Ayant obtenu le champ libre pour se défaire de son lien dans Gemini, toutes les conditions sont désormais réunies afin de compléter l'alliance commerciale avec AMR. PWA consacre le gros de ses énergies à la conclusion de cette association, devant se matérialiser au plus tard fin juin et conduire à une injection de 246 millions\$ dans son capital-actions. Aux termes de cette transaction, un peu moins de 1 milliard des 3,2 milliard\$ de dettes de Canadien (toutes dettes confondues) viendra s'ajouter à l'avoir des actionnaires, largement déficitaire.

Parallèlement, PWA est en voie de compléter une mise à jour de ses projections financières pour les exercices financiers 1994 et 1995 en marge de son plan de restructuration. Les premières estimations, établies en juillet dernier puis retirées quatre mois plus tard, seront remplacées par de nouvelles qui tiendront compte du report de la conclusion de l'entente avec AMR, devant être complétée initialement en décembre dernier, et de la désignation d'Air Canada en tant que transporteur officiel sur la desserte d'Osaka.

Compte tenu de ces changements, PWA prévoit se diriger vers une perte de 11,6 millions\$ en 1994 et vers un bénéfice de 75 millions\$ en 1995. Les prévisions précédentes parlaient plutôt d'un bénéfice net de 2,6 million\$ pour 1994 et de 124,9 millions\$ pour l'exercice suivant.



PHOTO ARCHIVES

«Quoique toute perte soit inacceptable, il faut s'en remettre à la tangente que prend notre rentabilité», a déclaré Rhys T. Eytton, président du conseil, président et chef de la direction de PWA.

Rogers fait fi du refus catégorique de Maclean

D'APRÈS CANADIAN PRESS

Rogers Communications a pris avec un grain de sel le rejet de son offre formulé la veille par les membres du conseil d'administration du Maclean Hunter. Dans une déclaration, hier, le prétendant au contrôle du plus important câblodistributeur au pays s'est dit ni surpris ni concerné par le fait que le CA de Maclean ait jugé inadéquante l'offre à 17\$ l'action.

«Il revient aux actionnaires de Maclean Hunter de décider si notre offre est adéquate ou non. Après tout, ce sont eux les propriétaires de l'entreprise», a déclaré Phil Lind, vice-président du conseil de Rogers. Cette déclaration fait suite à celle de Ted Rogers, président de l'entreprise. Lors d'une entrevue accordée au Globe & Mail, M. Ro-

gers a affiché davantage ses couleurs en n'écartant pas la possibilité de retirer de son offre si Maclean Hunter lui vendait ses activités canadiennes de câblodistribution à un prix raisonnable. Sans une telle transaction, Rogers entend maintenir son offre, devant expirer le 15 mars.

Parallèlement, les deux parties vont s'affronter en cour dimanche. Rogers a intenté une action en dommages contre Maclean prétendant ne pas bénéficier des mêmes règles de divulgation de l'information offertes aux autres actionnaires et prétendants de l'entreprise.

À la somme de 17\$ l'action, Rogers a également offert aux détenteurs des actions ordinaires en circulation autres que Placements Maclean Hunter, de distribuer tout excédent d'un prix de vente de la filiale américaine de Maclean supérieur à 1,5 milliard\$.

Perte chez Woolworth

Le déficit comprend une charge pour la vente des magasins Woolco au Canada

New York (PC) — Woolworth a annoncé hier qu'elle prévoit une perte nette d'environ 46 millions\$ US ou 35 cents américains par action pour le quatrième trimestre de son exercice financier qui a pris fin le 29 janvier 1994. L'an dernier, elle avait enregistré un bénéfice de 165 millions\$ US ou 1,26\$ US par action. Pour l'ensemble de l'exercice, la compagnie s'attend à une perte nette d'environ 495 millions\$ US, ou

3,76\$ US par action, comparativement à un bénéfice net de 280 millions\$ US ou 2,14\$ US l'action au 30 janvier 1993. La compagnie comprend dans cette perte une charge avant impôts de 168 millions\$ US pour la vente des magasins Woolco du Canada à Walmart Stores. Elle indique également avoir subi, au quatrième trimestre, l'effet négatif de la faiblesse des ventes et des lourdes activités de promotion.

Seagram: encore plus de Time

Seagram a précisé hier avoir acheté un bloc additionnel de 5 millions d'actions de Time Warner, augmentant à 13,1% sa participation dans le conglomérat américain. Ce bloc additionnel a été accumulé depuis février, pour une contrepartie de 193 millions\$ US. En mai dernier, lorsque son ascension au sein de l'actionnariat de Time a dépassé la barre des 5%, Seagram a déclaré vouloir obtenir que 15% de Time Warner, «à des fins de placement seulement».

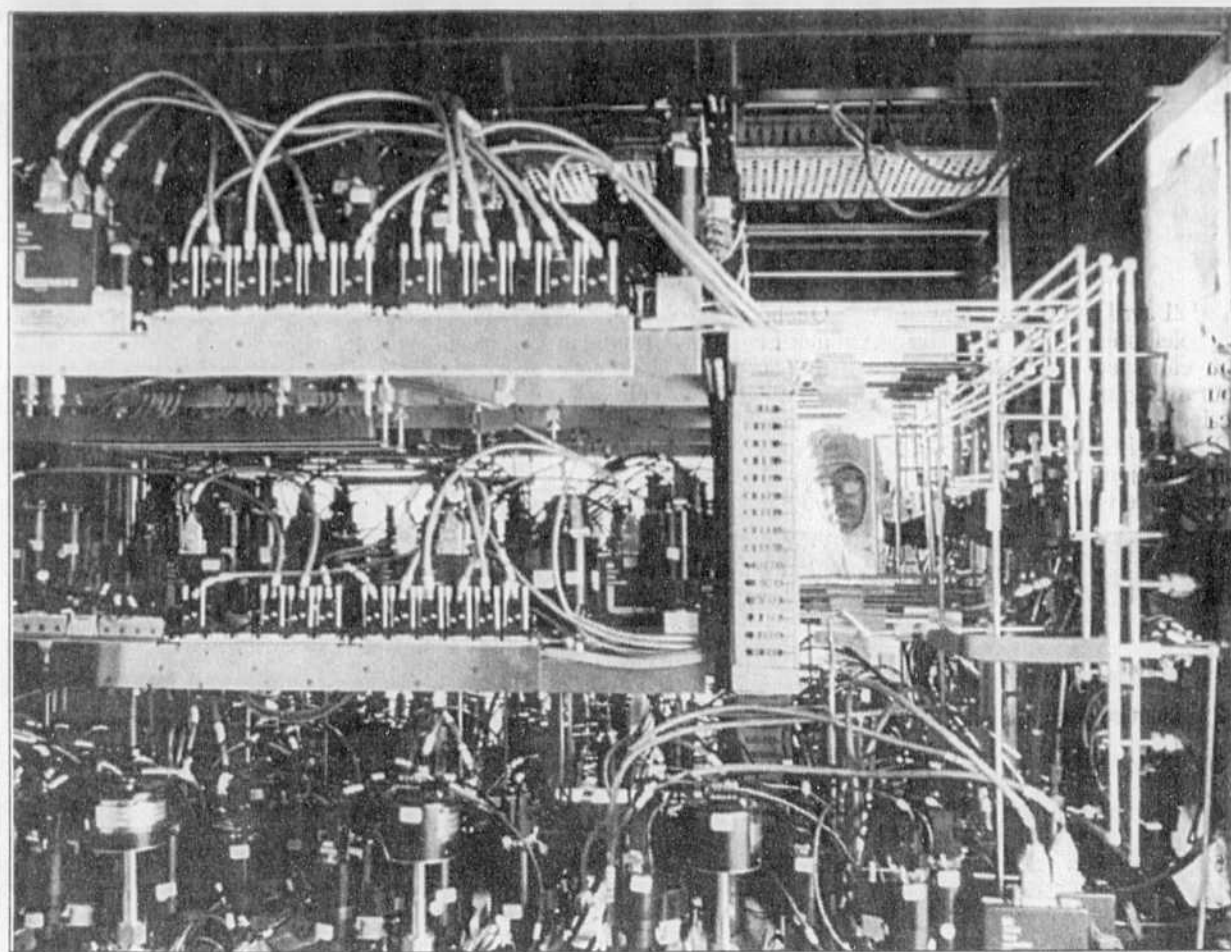


PHOTO ARCHIVES

Northern a annoncé en juillet dernier un programme de compressions touchant 5200 employés à travers le monde, dont 2000 au Canada, dont certains qui travaillent sur ce genre de réseau de fibres optiques.

Entente de principe chez Northern

D'APRÈS CANADIAN PRESS

À minuit moins hier, quelque 4000 employés syndiqués de Northern Telecom, regroupés sous les TCA-Canada, continuaient d'éplucher les dernières offres patronales, déposées sur la table quelques heures auparavant. Une entente de principe était intervenue relativement aux clauses monétaires de la convention collective mais les discussions se poursuivaient quant aux clauses normatives.

Fort d'un mandat de grève pouvant être déclenchée en tout temps à partir de minuit hier, les représentants syndi-

caux se penchaient également sur les mesures proposées pour venir en aide aux travailleurs de l'usine de Northern à London, devant fermée en mai prochain. «Nous avons fait énormément de chemin en 24 heures», a déclaré Buzz Hartgrove, président de TCA-Canada. Beaucoup d'éléments, sources de friction la veille, ont pu être mis en place hier.

Northern a annoncé en juillet dernier un programme de compressions touchant 5200 employés à travers le monde, dont 2000 au Canada. L'entreprise a perdu 884 millions\$ US l'an dernier, une perte essentiellement imputable à des frais de restructuration de 1,16 milliard\$ US comptabilisés.

Échec d'une première tentative de syndicalisation dans un McDonald's

Orangeville (AFP) — Une proposition en vue de syndiquer, pour la première fois en Amérique du Nord, des employés d'un restaurant de la chaîne McDonald's, a été rejetée par les intéressés, a-t-on appris hier de sources syndicales et patronales.

Par 77 contre 19, les employés du restaurant d'Orangeville (50 km au nord-ouest de Toronto) ont rejeté jeudi soir la proposition visant leur adhésion au Syndicat international des employés de service (SEIU).

À l'annonce du résultat, des cris de joie ont éclaté dans la salle où se tenait le vote. Plusieurs des employés,

jeunes, portaient des macarons frappés du slogan «Dites non». À son entrée dans la salle, le propriétaire de la franchise, Cam Ballantyne, a eu droit à un accueil triomphal, des jeunes filles lui faisant même la bise.

Cette campagne en vue de syndiquer les employés d'un premier restaurant de la chaîne en Amérique du Nord avait été amorcée par une autre jeune employée, Sarah Inglis.

La jeune fille de 17 ans était parvenue à l'automne à faire signer des cartes d'adhésion au syndicat par 67 des 102 employés du restaurant. En principe, selon les lois du travail en vi-

gueur dans la province, la syndicalisation des employés était ainsi acquise.

Toutefois, un avocat représentant les autres salariés a soulevé des objections devant le Conseil des relations du travail de l'Ontario, rependant que des signataires revenaient sur leur décision.

Après le vote de jeudi, un responsable syndical, Mark Ortlieb, a accusé la chaîne d'avoir eu recours à des tactiques «d'intimidation». Un membre de la direction du restaurant, Chris Broom, âgé de 19 ans, a rejeté ces accusations, affirmant que la syndicalisation aurait affecté «l'esprit d'équipe».

PAIEMENT DES INTÉRÊTS LE 1^{er} JUIN 1994

DÉTENTEURS D'OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE
Si vous avez changé d'adresse depuis le 1^{er} juin 1993 ou prévoyez le faire avant le 1^{er} juin 1994, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et l'expédier avant le 15 avril 1994, à l'adresse suivante:
MINISTÈRE DES FINANCES
SERVICE DE LA GESTION DES TITRES
8, RUE COOK, 2^e ÉTAGE, QUÉBEC (QUÉBEC) G1R 5P4

Gouvernement du Québec Ministère des Finances		Date du changement d'adresse	
		ANNÉE MOIS JOUR	
Année d'achat	Numéro de série des certificats	Obligations immatriculées au nom de	
ANCIENNE ADRESSE		NOUVELLE ADRESSE	
Adresse	App.	Adresse	App.
Ville		Ville	
Province	Code postal	Province	Code postal
Numéro du détenteur		Numéro d'assurance sociale	
Signature	Date	Téléphone	
	ANNÉE MOIS JOUR	CODE	

Québec

Face au Mont-Royal
Superbe maison av. de l'Esplanade, face au Mont Royal et tennis. 4 cc, 3 s/bain, 2 garages, qualité et élégance unique.
Gilles Rochon et Anne-Marie Larue
Courtier Royal LePage 934-1818

RÉSIDENCES DE PRESTIGE
985-3322

CAP-AUX-OS BAIE DE GASPÉ
Très belle propriété avec maison (27 X 35) bien éclairée, 8 pièces, 3 c.c., 2 s.bains, extérieur en pierre, 2 cheminées, construction et accessoires de grande qualité. Vue sur la mer (Baie de Gaspé), grand garage (25 X 35) avec atelier, 17 acres de forêt mature, ambiance relaxante, terrain bordé par le Parc National Forillon. Accès à la mer (plage de sable) et aux sentiers du parc.
Yves Bastien, (418)892-5252 ou 368-7656.

C O U P D'Œ I L H E R B E R T M A R S I E R

Belle poussée mais pas concluante

MICHEL CARIGNAN
COLLABORATION SPÉCIALE

Le marché américain n'a pu faire mieux que de demeurer stable après la forte nervosité des derniers jours. Il faut demeurer vigilant. On ne peut qualifier le marché de dangereux mais à court terme, le bris de la tendance a été un avertissement. Il faut conserver autant que possible les nouvelles acquisitions au minimum et garder en tête de vendre un peu si le marché rechute. Le meilleur moyen demeure de placer des ordres de vente automatique sur une partie des positions plus fragiles.

Les hausses de 35 points du TSE 300 et de 24 points du S&P 500 sont encourageantes. Comme je le disais, le marché ne pouvait se permettre de plus profonde correction sans briser sa tendance générale et provoquer une certaine panique. Le mouvement de vendredi permet d'espérer que l'optimisme reprendra le dessus mais on ne peut encore confirmer le retour à la hausse ni même la fin de la correction. On peut tout juste dire que la correction est interrompue par le dernier mouvement. Les graphiques présentés aujourd'hui sont éloquentes. Bien que j'aie choisi les secteurs ayant produit la plus forte hausse durant la dernière séance, on peut voir qu'il n'y a aucune évidence de retour en force à la hausse. De plus, le volume de la plupart des secteurs a été de faible à modéré sur la hausse. Ceci tend à montrer plus d'anticipation que de fortes prises de position des professionnels. Les pipelines et les immobilières n'ont pas suivi le mouvement tandis que les hausses des industrielles et des pétroliers ont été les plus timides. Attendons une autre forte poussée ou plus de stabilité pour conclure.

BOURSE DE TORONTO TSE 300



DOW JONES



AURIFERES TOR.



PAPETIÈRES TOR.



MINES & MÉTAUX TOR.



BOURSE DE MONTRÉAL

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
XXM: Indice du marché	3387	2080.36	+24.20	1.2
XCB: Bancaire	3122	2646.20	+40.22	1.5
XCO: Mines et métaux	37	1464.65	+17.79	1.2
XCM: Hydrocarbures	536	2563.61	+38.82	1.5
XCF: Produits forestiers	108	2887.68	+17.37	0.6
XCI: Biens d'Équipement	415	1865.67	-5.53	-0.3
XCU: Services publics	315	2088.92	-	-

BOURSE DE TORONTO

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
TSE 300	35629	4364.23	+35.11	0.8
TSE 35	12910	220.33	+2.67	1.2
Institutions financières	4304	3407.41	+46.80	1.4
Mines et métaux	2061	3618.73	+63.51	1.8
Pétroliers	6579	4420.91	+22.66	0.5
Industrielles	4274	2626.75	+8.77	0.3
Aériennes	4340	10666.07	+131.35	1.3
Pâtes et papiers	2357	4670.83	+41.56	0.9
Consommation	1319	6941.60	+28.29	0.4
Immobilier	2189	3401.03	-27.68	-0.8
Transport	379	4075.47	+93.43	2.3
Pipelines	550	4236.31	-3.92	-0.1
Services publics	1418	3626.30	+6.40	0.2
Communications	4123	9074.92	+33.65	0.4
Ventes au détail	932	3970.60	+10.12	0.3
Sociétés de gestion	797	5205.00	+69.84	1.4

BOURSE DE VANCOUVER

Indice général	22272	1134.41	+8.86	0.8
----------------	-------	---------	-------	-----

MARCHÉ AMÉRICAIN

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
30 Industrielles	23645	3838.78	-1.12	-0.0
20 Transports	3665	1762.09	-1.11	-0.1
15 Services publics	4146	208.41	+1.12	0.5
65 Dow Jones Composé	31456	1380.13	+0.45	0.0
Composite NYSE	-	258.57	+0.82	0.3
Indice AMEX	-	382.08	+0.53	0.1
S&P 500	-	466.07	+1.81	0.4
NASDAQ	-	783.78	+4.34	0.6

LES PLUS ACTIFS DE TORONTO

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
MACLEAN HUNTER	2435	16.00	15.50	16.00	+0.13	0.6
TALISMAN ENERGY	2014	29.28	28.75	28.88	+0.25	1.0
BRALMALEA LTD	1934	0.43	0.43	0.43	+0.01	2.3
TRIMBLE LTD	1783	0.44	0.43	0.43	+0.01	2.3
LAC MINERALS LTD	1389	11.25	11.00	11.25	+0.25	2.3
TEMBEC INC A	1398	10.75	10.25	10.63	+0.13	-1.2
ALCAN ALUM LTD	1278	32.38	31.25	31.63	+0.68	2.9
TORONTO-DOMINION	1100	22.25	21.83	22.25	+0.75	3.4
INTL PLATINUM CP	904	0.53	0.48	0.48	-0.02	-3.9
CLIFF RESOURCES CP	725	0.31	0.28	0.28	-	-

LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
MARKBOROUGH	3105	2.95	2.92	2.95	+0.05	1.7
TORONTO-DOMINION	1300	22.25	21.75	22.25	+0.50	2.3
ROYAL BANK OF CANADA	1106	25.53	25.25	25.53	+0.38	1.5
CROWN INC	813	7.88	7.88	7.88	+0.13	1.6
GULF COAST RES LTD	721	4.85	4.45	4.80	+0.20	4.5
NATL BANK OF CANADA	508	10.63	10.38	10.50	-	-
PREMDOR INC	263	16.75	16.50	16.75	+0.25	1.5
MACLEAN HUNTER	263	15.88	15.63	15.88	+0.13	0.8
DOFASCO INC	258	23.88	23.63	23.88	-0.13	-0.5
BAKERTALCO INC	234	2.15	2.05	2.05	-0.10	-4.7

MONTRÉAL

LES PLUS FORTES VARIATIONS EN %

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
JAG LES MINES	10	0.20	0.20	0.20	+0.06	42.9
SHIRAZI FASHIONS	2	0.60	0.55	0.60	+0.15	33.3
FAIRSTAR EXPL	36	0.60	0.50	0.60	+0.10	24.4
LAMBERT SMC INC	2	1.00	1.00	1.00	+0.30	30.1
WILLIAM REA INC	1	0.58	0.50	0.50	+0.14	21.9
CLADDAGH GOLD LTD	5	2.50	1.50	2.25	+0.75	28.8
AMSK A	10	0.60	0.60	0.60	+0.10	20.0
EXPLOR MIRADOR A	3	0.20	0.20	0.20	+0.05	20.0
COLERAINE MINE	6	0.29	0.29	0.29	+0.04	16.0
ETAC SALES LTD	50	0.54	0.47	0.48	-0.09	-15.8

LES PLUS FORTES VARIATIONS EN \$

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
CDN PACIFIC FT PR	1135.00	1135.00	1135.00	1135.00	-6.00	-0.5
MULTIBANC FIN A W	19.63	19.63	19.63	19.63	-1.88	-9.7
MAGNA INTL INC A	30	66.50	65.50	66.00	-1.25	-1.9
ROGERS CANTEL B	20	37.50	37.50	37.50	-1.25	-3.2
IMPERIAL OIL CP R	8	47.00	46.38	47.00	+1.00	2.2
LAFARGE CDA E PR	2	63.00	63.00	63.00	+1.00	1.2
CAMBIOR INC	24	20.75	20.50	20.75	+0.88	4.4
ALCAN ALUM E PR	30	23.25	23.25	23.25	+0.88	3.9
CCL INDS INC A	9	3.88	3.88	3.88	-0.68	-17.8

TORONTO

LES PLUS FORTES VARIATIONS EN %

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
METALL MNG CP WT	68	0.02	0.01	0.01	-0.02	-66.7
TRADER RES CP	84	0.95	0.92	0.95	+0.20	26.7
CDN NEWSCOPE	1	3.00	3.05	3.06	+0.85	28.0
ADEX MINING CP	455	0.35	0.29	0.33	+0.06	20.7
TRENTON INC INC	37	0.22	0.18	0.18	-0.04	-18.2
ETAC SALES LTD	107	0.55	0.48	0.48	-0.10	-17.9
ROTHMANS INC	88.50	83.00	88.50	-19.00	-17.7	
OPAWICA EXPL	3	1.34	1.15	1.24	+0.19	15.6
NAPIER INTL	44	0.24	0.20	0.23	+0.03	16.0
SBN SYSTEMS INC	21	1.20	1.90	2.00	+0.25	14.3

LES PLUS FORTES VARIATIONS EN \$

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
ROTHMANS INC	88.50	83.00	88.50	-19.00	-17.7	
DIA MET MINERALS	10	63.00	59.38	63.00	+3.50	5.9
FORD MOTOR CO OF	1	160.00	160.00	160.00	+3.00	1.9
METALCOR RES LTD	1	19.00	17.00	19.00	+2.00	11.8
SURETY FETIC	6	22.00	20.25	21.88	+1.75	8.7
GOLD RESERVE CP	79	14.00	12.50	13.75	+1.63	13.4
CELANESE CDA INC	38	68.50	65.50	66.50	+1.50	2.3
SHAW COMM INC C B	35	27.88	26.63	26.63	-1.25	-4.5
CDN GENERAL	9	34.50	32.88	33.38	-1.13	-3.3
FRANCO-NEVADA MNG	72	78.75	77.75	78.00	+1.00	1.3

DECISION-PLUS

VIDÉOCASSETTE GRATUITE

Deux heures éducatives qui pourraient changer votre vie (514)392-1366

M O N T R É A L H E R B E R T M A R S I E R

52 dern. sem. Volume Haut Bas Clôt. Var. Haut Bas

Compagnies	Volume	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas
ABC Can	12200	66	6	58	5.70		
ACC Tel	2450	84.75	8.75	8.75	11.250	6.50	70
ADIS	9795	235	220	245	+30	245	70
Alcan	21440	57.15	6.50	6.50	+5.75	33	30
Alf Prox	11479231.250	16.875	16.875	-3.75	517.500	10.750	
Alti Pr							
Androm	43000	175	165	175	+10	175	62
AgriSec	4440801.750	15.125	15.25	+1.52	615	5.375	
AgriSec	5035	58.750	5.750	5.750	+250	59.375	465
Algora	2154	10	10	10	20	5	
Al Canada	545435	58.875	6.025	6.025	-259	57.250	260
Alcan	60380	230	210	218	+245	19	
Alta. Enr	3313619.875	19.125	19.000	-1.25	523.625	17.500	
Al E.75	3423827	625	27.500	27.500	-250	53	25.700
Alta E							
Alta E G	7000	18.75	16.875	16.875	-3.75	518.125	14.750
Alcan A	33655350.875	29.125	30.875	+500	533.500	21.750	
Alcan B	35200	115	110	110	-5	145	15
Alcan C	196	245	220	220	-5	195	
Alcan D	1200	290	260	290	120		
Alcan E	2330	58	7.875	7.875	58.750	5.375	
Alcan F	205014.750	14.250	14.250	14.250	12.500		
Alcan G	71959533.250	31.875	32.375	+1.40	625	18.625	
Alcan H	10200	110	106	106	-4	155	30
Alcan I	25000	50	50	50	38	5	
Alcan J	5000	110	110	110	+145	80	
Alcan K	75044	250	242	245	+58	17	
Alcan L	29450	175	175	210	151		
Alcan M	21570	50	45	45	70	15	
Alcan N	293318.750	18.375	18.375	-8.75	500	20.500	
Alcan O	21500	120	115	115	-5	130	10
Alcan P	17190	51	50	50	-11	87.5	
Alcan Q	339515.625	15.375					

• ÉCONOMIE •

COGÉNÉRATION

Un consortium d'investisseurs fait l'acquisition de Volcano

Un consortium d'investisseurs ayant à sa tête le président de Systèmes d'Énergie Volcano, Michel R. Ménard, vient de faire l'acquisition de cette dernière, propriété jusque là du Groupe Manson et des Industries F.P., de Brompton.

Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), Indeck Power Equipment Company, de l'Illinois, et Les Industries Dettson, de Sherbrooke, se sont joints au consortium pour compléter l'injection de 14 millions\$.

La nouvelle société, qui portera le nom de Volcano International, aura un volume d'affaires annuel de plus de 40 millions\$, exploitera ses usines de St-Hyacinthe et en Illinois. Plus de 350 emplois sont ainsi maintenus dans la grande région de Montréal-St-Hyacinthe.

De plus, la venue d'Indeck Energy Services au sein de l'actionariat élargira le champ d'actions de Volcano. Cette entreprise possède sept usines de cogénération aux États-Unis «et bat la marche dans le développement de trois projets majeurs de cogénération au Québec. De ce fait, Volcano International deviendrait un important fournisseur d'équipements reliés à ce domaine», a précisé l'entreprise, dans son communiqué. Le potentiel offert à Volcano par ces trois projets québécois dépasse le cap des 25 millions\$.

Ma roche vaut-elle des milliards?

La fièvre du diamant s'est emparée du Nord-Ouest québécois

La découverte, en février 1993, d'une kimberlite contenant un micro-diamant a donné des idées aux Abitibiens et aux autres Québécois, comme la création d'un laboratoire d'analyse, dont LE DEVOIR faisait état la semaine dernière. Mais il y a aussi les compagnies d'exploration minière, qui rêvent de faire fortune.

Québec (PC) — «J'ai 5% de chances que cette roche vaille des milliards», déclare André Gaumont, président d'Explorations Diabior, en montrant une carotte de kimberlite, la roche-hôte des diamants dans le monde entier.

La découverte d'une kimberlite contenant un micro-diamant, en février 1993, à Le Tac, entre Val d'Or et Chibougamau, a sonné le départ d'une véritable course aux diamants dans le nord-ouest du Québec. Et parmi les joueurs qui se disputent, depuis un an, l'honneur de découvrir le premier véritable filon de pierres précieuses, figure une jeune compagnie de Québec, Explorations Diabior.

Jusqu'à maintenant, Diabior a réalisé des forages sur une vingtaine de cibles en Abitibi. En décembre dernier, la compagnie a découvert dans le canton Ailly, en copartenance avec Ressource William, sa première kimberlite, sorte de cheminée de quelques mètres à plusieurs kilomètres de diamètre, qui part du centre de la terre et qui remonte en surface. Les actions de la compagnie co-

tées à la Bourse ont immédiatement grimpé. Des échantillons totalisant 50 livres de kimberlite ont été envoyés dans différents laboratoires du Québec et de l'Ontario afin de déterminer s'ils contiennent des diamants.

Selon M. Gaumont, il y a 13% des chances que la roche contienne des diamants, mais seulement 5% des chances que la teneur soit suffisante pour que le terrain soit exploitable commercialement et que sa valeur grimpe à des centaines de millions de dollars, voire des milliards. La réponse est attendue dans environ un mois.

Depuis que la fièvre des diamants s'est emparée des sociétés d'exploration minière du Québec, cinq kimberlites ont été découvertes près de Desmaraisville, en incluant celle de Le Tac qui, malgré la présence d'un micro-diamant, n'était cependant pas exploitable, à cause de sa trop faible teneur. Dans les quatre autres cas, des analyses sont actuellement en cours.

Pour André Gaumont, il n'est pas farfelu de rechercher des diamants au Québec. «Il

y a un potentiel certain. Scientifiquement, c'est justifié, car tous les ingrédients sont là», dit-il. Tout d'abord, le bouclier canadien dans le nord du Québec présente des similitudes géologiques avec les Territoires du Nord-Ouest, où des kimberlites contenant de grandes quantités de diamants de toutes les couleurs et de toutes les grosseurs ont été découvertes en 1992, au lac Degrais. Les premières mines de diamants en Amérique du Nord devraient d'ailleurs ouvrir dans ce secteur d'ici 1997. Et selon M. Gaumont, elles seront parmi les plus riches au monde.

M. Gaumont estime que la découverte de diamants donnerait un second souffle à l'exploration minière au Québec en plus de créer des milliers d'emplois. «L'exploration est un domaine risqué, mais la récompense est extraordinaire si on a du succès», fait valoir l'ingénieur-géologue.

Si la kimberlite découverte par Diabior contient effectivement des pierres précieuses, l'entreprise devra vraisemblablement s'associer avec une société majeure pour la seconde étape, qui consiste à faire analyser au moins 30 000 tonnes de roches pour déterminer la teneur en carats du terrain. Cette opération, qui coûte des centaines de millions de dollars, est nécessaire pour déterminer si une mine peut être exploitée commercialement.

Déficit-voyage

Les Canadiens dépensent plus à l'étranger que les étrangers au Canada

Ottawa (PC) — Les dépenses des Canadiens à l'étranger ont été supérieures à celles consenties par les voyageurs qui ont séjourné au Canada, l'an dernier. Le déficit, à ce chapitre, s'est établi à 7,7 milliards\$, en 1993, révèle Statistique Canada.

Les dépenses réunies des Canadiens se déplaçant à l'intérieur de leur pays et des visiteurs qui sont venus au Canada ont toutefois atteint un niveau sommet, l'an dernier, réduisant le déficit-voyages qui avait atteint un sommet de 8,2 milliards, en 1992. Ces dépenses ont totalisé 16,4 milliards, soit 1,1% de plus qu'en 1992, précise l'agence fédérale.

Par ailleurs, les dépenses faites par les Canadiens séjournant aux États-Unis ont fléchi de 3,5% à 10,6 milliards, entre 1992 et 1993, tandis que les dépenses pour les voyages vers les autres pays étrangers ont augmenté de 10,8% à un sommet sans précédent de 5,8 milliards.

Les visiteurs ayant séjourné au Canada ont dépensé 8,7 milliards, soit 8% de plus qu'en 1992. La hausse la plus significative est venue des Américains qui ont dépensé une somme record de 5 milliards, soit 9,5% de plus.

Les voyageurs venant des autres pays étrangers ont dépensé 3,7 milliards, une hausse de 6,1%.

Signer sa carte de don d'organes... c'est pour la vie

LA FONDATION DIANE HÉBERT (514) 965.0333

Transport routier
Cabano réduit ses pertes

PRESSE CANADIENNE

Le transporteur routier Cabano a réduit ses pertes, lors du trimestre complet le 1er janvier. La perte nette s'est chiffrée par 1,11 million\$ durant ce troisième trimestre de l'exercice, contre 2,37 millions\$ durant la même période l'année précédente.

La compagnie cite comme facteurs le versement d'indemnités de départ et les coûts d'acquisition du transporteur Kingsway; la perte d'exploitation a aussi été abaissée, à 704 000\$ contre 1,86 million\$ un an plus tôt.

Le chiffre d'affaires de ce trimestre a atteint 30,78 millions\$, contre 37,98 millions\$ un an plus tôt. Cette baisse du volume tient surtout à l'abandon d'activités non rentables à l'intérieur des États-Unis, indiquait hier le transporteur dans un communiqué.

Cabano entend maintenant faire porter ses efforts sur le développement du marché transfrontalier, souligne le président Arthur Servant.

Dans plusieurs régions desservies, ajoute-t-il, Cabano est convenue d'«ajustements» dans les conditions de travail des employés, ce qui a aidé à arrêter la baisse des revenus.

Depuis le début de l'exercice annuel, Cabano a réalisé un chiffre de 101,7 millions\$ contre 109,2 millions\$ durant les mêmes neuf mois un an plus tôt; la perte nette a été de 1,06 million\$ contre 627 000\$ l'année d'avant.

AVEZ -vous acheté ces titres aux endroits indiqués.

ICI
NATURE: MINÉRIE (LE VOLUME)
SUR UNE FORTE AUGMENTATION DU NOMBRE D'INVESTISSEURS

Stelco Inc. Ser. B (250)
NATURE: MINÉRIE (LE VOLUME)
CES FORTES AUGMENTATIONS DU VOLUME DE TRADING REFLÈVENT DES PRIÈRES DE POSITIONS INSTITUTIONNELLES

Demandez notre vidéocassette gratuite. Un enregistrement de 2h25 incluant un cours d'analyse de 36 minutes. DECISION-PLUS (514) 392-1366

13
DES PLUS GRANDS PENSEURS DE LA PLANÈTE CHEZ NOUS!

Ricardo Semler, Alvin Toffler, Stan Davis, Gary Hamel, Rosabeth Moss Kanter, Lester Thurow, William J. O'Brien, Sue Miller Hurst, Rick Ross, Richard Beckhard, Alain Gauthier, Christopher Meyer, William Isaacs

De l'information stratégique inédite à la mesure des décideurs d'aujourd'hui!

- ◆ Une conférence internationale sur l'ORGANISATION DE DEMAIN et l'ORGANISATION INTELLIGENTE
- ◆ Un programme inédit, complet et intégré
- ◆ Un forum sans équivalent en Amérique du Nord
- ◆ Une analyse des pratiques de management d'avant-garde

MONTRÉAL
Palais des Congrès
du 5 au 7 avril 1994

GI GROUPE INNOVATION

LE DEVOIR

Réservez dès maintenant **Places limitées!**
1 800 661-4005
(418) 681-4455

Un partenariat dynamique

430, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) • G1S 2J5
Télécopieur: (418) 681-9494
1 800 663-4005

DERNIERS JOURS! HÂTEZ-VOUS!

La réussite financière appartient à ceux qui savent se faire entendre

Le Fonds Nouvelle Économie Talvest^{MC}
Pour investir aujourd'hui dans les «blue chips» de demain.

ADMISSIBLE 100% AUX REÉR

À Planifications Plus, le **spécialiste en fonds mutuels**, vous êtes sûr de rencontrer un conseiller financier qui saura vous prêter l'oreille pour vous aider à choisir le REÉR répondant le mieux à vos besoins et vous offrant le meilleur potentiel de croissance qui soit.

Pour toute information, composez le **842-0121** ou encore, présentez-vous à l'adresse suivante : 244, rue St-Jacques, bureau 500, Montréal.

TALVEST **PLANIFICATIONS PLUS**

Le courtier digne d'amitié

ÉCONOMIE

Protectionnisme

Washington ne peut «tolérer» les excédents chinois

Washington (Reuter) — Les États-Unis ne peuvent pas tolérer l'augmentation de l'excédent commercial chinois, a déclaré hier un responsable américain, invitant Pékin à appeler l'ouverture de ses marchés.

«Vu que l'accès aux marchés de nos deux pays n'est pas comparable, nous ne pouvons pas tolérer l'excédent commercial colossal et en augmentation de la Chine par rapport aux États-Unis, qui arrivent maintenant en deuxième position derrière le Japon», a déclaré la vice-représentante au Commerce, Charlene Barshefsky, lors d'une audition au Congrès.

Des progrès ont été accomplis, mais la Chine à un régime commercial «très protectionniste» et a dégaîgé l'an dernier un excédent de 23 milliards \$US vis-à-vis des États-Unis.

ÉTATS-UNIS

Les syndicats choisissent la concertation

Bal Harbour (Reuter) — Les syndicats américains plaident pour une redéfinition des relations de travail faisant une large place au partenariat et à la négociation et tournant le dos aux stratégies de confrontation du passé.

«Le temps est venu pour les salariés et les employeurs de surmonter leur antagonisme passés afin de forger un nouveau type de partenariat qui donnera naissance à des rapports de travail plus productifs, plus humains et plus démocratiques», affirme la confédération AFL-CIO dans un rapport.

Dans cette étude intitulée «Le nouveau cadre de travail américain: une perspective syndicale», l'AFL-CIO plaide pour une généralisation du processus de la négociation collective afin d'assurer une meilleure représentation des employés et de les associer plus étroitement aux décisions de l'entreprise.

L'adoption à l'unanimité du rapport par le conseil exécutif de l'AFL-CIO, lors de sa réunion annuelle à Bal Harbour, en Floride, constitue un revirement de la position syndicale face à cette nouvelle approche des relations de travail. «Cela représente la cristallisation d'opinions qui murissaient depuis plusieurs années», a estimé le trésorier de l'AFL-CIO, Thomas Donahue.

La puissante AFL-CIO regroupe 86 syndicats. Environ 11% des employés du secteur privé et 38% des fonctionnaires sont syndiqués aux États-Unis.

Plusieurs syndicats ont déjà passé des accords avec les employeurs pour faire participer les employés et les élus syndicaux aux prises de décision dans des domaines aussi divers que la fixation des prix, les achats ou la stratégie commerciale. Des accords de ce type ont été conclus entre la division Saturn de General Motors Corp et le syndicat United Auto Workers, entre Xerox Corp et le syndicat Amalgamated Clothing and Textile Workers, entre USX Corp et National Steel Co. et le syndicat United Steelworkers ou plus récemment entre les grandes entreprises du charbon et United Mineworkers of America.

L'AFL-CIO estime que seuls 5% des entreprises mettent en oeuvre un partenariat employés-direction et le font parfois, comme chez Motorola Corp, en dehors de toute représentation syndicale. Une telle démarche ne fait pourtant pas l'unanimité dans les rangs syndicaux où certains lui reprochent d'entraîner une confusion des rôles.

Pour les auteurs du rapport de l'AFL-CIO, en revanche, elle peut accroître la prospérité de l'entreprise et des employés et donc la sécurité de l'emploi.

Le rapport met toutefois l'accent sur l'importance du rôle joué par la représentation syndicale pour assurer la



Un genre de scène appelé à disparaître?

réussite du partenariat et invite le gouvernement à définir le cadre légal de tels accords.

Une commission nommée par le gouvernement et dirigée par l'ancien secrétaire au Trésor John Dunlop prépare actuellement une vaste réforme du code du travail.

Loïn de toute angélisme, le rapport reconnaît que même si partenariat il y a, des différences demeurent sur les intérêts inhérents à chaque partie. «Le partenariat conclu dans cette optique ne substituera pas la coopération à la rivalité (...) mais le fait que de tels conflits existent, continueront à exister et sont nécessaires ne signifie pas que les relations employés-direction ont forcément un caractère antagoniste.»

Le rapport cite cinq principes essentiels à la réussite des accords de partenariat:

- Mettre fin à la séparation entre «penser et exécuter»;
- Inciter les employés à utiliser leurs qualités pour faire ce qui est bon plutôt que ce qui est demandé;
- Remplacer les contremaîtres ou les surveillants par des chefs d'équipe qui coordonnent plus qu'ils n'ordonnent;
- Donner aux employés, à travers leurs syndicats, leur mot à dire dans la prise des décisions au niveau de l'entreprise;
- Partager équitablement les fruits de ce nouveau système à travers la négociation.

ROYAUME-UNI

Les banques accusées de pousser leurs clients au suicide

Londres (AFP) — Critiquées depuis plusieurs mois pour leur manque de considération à l'égard de leurs clients, les banques britanniques sont à présent mises en accusation par la presse et les associations de consommateurs depuis la mort d'un père de famille qui se serait suicidé à cause d'un découvert de 72 livres (100\$ US).

La semaine dernière, après enquête sur la mort de Steven Langley, 45 ans, la justice a reproché à la Barclays de l'avoir «harcelé d'une façon exagérée et pour une somme relativement faible».

Lors de son suicide en août, on avait retrouvé sur lui deux lettres de sa banque l'enjoignant de rembourser son découvert dans les plus brefs délais et lui annonçant la fermeture de son compte en raison de «sa conduite peu satisfaisante». M. Langley était sommé de restituer cartes de crédit et chèque.

Or ce découvert n'était dû qu'à un retard dans le versement du salaire de M. Langley et le lendemain du décès, un chèque de 943 livres (1350\$ US) comblait largement son découvert.

La presse populaire britannique, alertée par la veuve, s'est emparée de l'affaire, multipliant les exemples similaires. Selon le *Daily Express*, un retraité de 80 ans se serait noyé volontairement après avoir reçu en une semaine quatre lettres lui réclamant de régler un découvert de 88 livres (130\$ US).

Selon une enquête effectuée auprès de 1800 clients par l'association Independent Banking Advisory Service (IBAS), une personne sur sept aurait déjà songé au suicide en raison du comportement de sa banque. Presque tout le monde (98%) affirme avoir déjà ressenti de l'inquiétude et 34% de la déprime, voire du désespoir, dans ses

relations avec sa banque.

«Le principal problème c'est que les gens se heurtent à un mur et ne peuvent s'adresser qu'à des subalternes qui appliquent les règlements à la lettre», affirme Patricia Griffiths, responsable du Bank Action Group, autre association qui a mis en place une ligne de téléphone destinée aux clients en difficultés avec leur banquier. Elle affirme dans le *Daily Telegraph* recevoir chaque semaine un millier d'appels désespérés. «Les menaces de suicide sont chose courante», dit-elle.

«Contrairement à la croyance populaire, il n'est écrit nulle part que les clients ont le droit divin de disposer d'un argent qui ne leur appartient pas», réplique Pauline Hedges, porte-parole de l'Association des Banquiers Britanniques. Selon elle, il est du devoir des clients de gérer leur compte correctement et de celui des banques «d'éduquer financièrement» ceux «qui en ont besoin».

Les associations de défense des consommateurs ont écrit au premier ministre, John Major, pour lui demander la création d'un médiateur officiel si le nombre de plaintes devait continuer à croître.

La polémique survient alors que le parti travailliste vient d'accuser les banques de mettre trop de temps à créditer les chèques de leurs clients, profitant du délai pour toucher les intérêts à leur place.

Inquietes pour leur image de marque, les banques tentent d'accroître de redorer leur blason. TSB a annoncé par exemple qu'elle préviendrait désormais ses clients en cas de découvert avant de commencer à prélever des pénalités. Les autres banques semblent prêtes à suivre le mouvement.

Université de Montréal

Professeure ou professeur en service social

L'École de service social de la Faculté des arts et des sciences recherche une professeure ou un professeur régulier adjoint. L'École de service social offre un programme de baccalauréat et de maîtrise en service social et participe à un programme de doctorat interdisciplinaire.

Fonctions

Recherche dans le domaine du vieillissement et de la gérontologie; enseignement dans les programmes de l'École aux trois cycles.

Exigences

Doctorat en service social ou dans une discipline connexe; intérêt manifeste pour l'enseignement et la recherche sociale en gérontologie; compétence pour enseigner d'autres cours à l'École de service social; un diplôme en service social ou une expérience de travail dans des organismes sociaux constitue un atout.

Traitement

Selon la convention collective.

Date d'entrée en fonction

Le 1^{er} juin 1994, ou le plus tôt possible après cette date.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, une copie de leur dossier académique ainsi que le nom et l'adresse de trois personnes susceptibles de fournir des lettres de recommandation, avant le 25 mars 1994 à :

Mme Maryse Rinfret-Raynor, directrice
École de service social
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec), H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET
DIRECTEUR GÉNÉRAL
(concours ouvert également aux femmes et aux hommes)

Établissement privé d'enseignement collégial, le Collège André-Grasset accueille 1500 étudiants, soit 77% au secteur préuniversitaire et 23% au secteur technique dans les programmes d'estimation et d'évaluation immobilière, de techniques administratives, de techniques d'intervention pastorale.

Relevant du Conseil d'administration, vous êtes le premier responsable de l'organisation, du fonctionnement, du contrôle des activités éducatives et des Services. Plus particulièrement, vous assurez le développement du Collège et l'évaluation de l'enseignement, des programmes et des services. Membre du Conseil d'administration, vous présidez le comité de régie, le comité d'évaluation et le Conseil de direction. De plus, vous êtes responsable du personnel.

Détenteur d'un diplôme universitaire, de préférence de 2^{ème} cycle, dans un champ de spécialisation appropriée, vous maîtrisez le français parlé et écrit. Vous avez acquis une expérience pertinente de 8 ans dont au moins 5 dans une tâche d'encadrement et vous avez une connaissance approfondie du milieu collégial. Gestionnaire dynamique, vous faites preuve d'un leadership éclairé et motivant. Vous vous engagez à maintenir et à faire progresser le projet éducatif chrétien du Collège.

Votre rémunération est conforme aux normes en vigueur dans les collèges.

Vous posez votre candidature en faisant parvenir, avant le **lundi 14 mars 1994 à 14h00**, votre curriculum vitae et une offre de service décrivant votre conception de la tâche, avec la mention «confidentiel DG01», à l'attention du président du Conseil d'administration,

Me Gilles Metcalfe
a/s **Madame Jocelyne Dupéré**
Collège André-Grasset
1001 est, boul. Crémazie
Montréal (Québec) H2M 1M3

Le Collège André-Grasset participe au plan d'embauche pour personnes handicapées.

CARRIÈRES & PROFESSIONS

LE DEVOIR

Les samedis & mercredis

985-3316

1-800-363-0305

Télécopieur

985-3390

LA CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC EST À LA RECHERCHE D'UNE PERSONNE POUR OCCUPER UNE FONCTION CONSEIL EN ORGANISATION DU TRAVAIL.

FONCTION:
Sous la responsabilité de la direction du Service de la négociation du secteur public, en collaboration avec les instances et les personnes concernées, cette ressource devra élaborer un dossier sur les différentes dimensions de l'organisation du travail dans le réseau de la Santé et des Services sociaux; faire la recension et le bilan d'expériences tentées; évaluer l'implantation de certains programmes dont ceux de gestion participative et de développement des ressources humaines; instrumenter la structure syndicale et les membres directement concernés dans les établissements.

EXIGENCES:

- Détenir un baccalauréat ou l'équivalent;
- Connaître l'organisation du travail dans le milieu de la Santé et des Services sociaux;
- Avoir une expérience du milieu de la santé et des services sociaux;
- Avoir une capacité de rédaction et une expérience de la recherche-action.

DURÉE DE L'EMPLOI:
À compter de maintenant, jusqu'au 31 août 1994.

LIEU DE TRAVAIL:
Montréal.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
Selon la convention collective des conseillères et conseillers de la CEQ.

PRÉSENTATION DES CANDIDATURES:
Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre de service et leur curriculum vitae avant 17 h 00, le 10 mars 1994, à:

Madame Rosette Côté, Directrice
Ressources humaines
Centrale de l'enseignement du Québec
1170, boul. Lebourgneuf
Québec, Québec G2K 2G1

CEQ

UNIVERSITÉ D'OTTAWA **UNIVERSITY OF OTTAWA**

POSTE EN FRANÇAIS
Université d'Ottawa
Département des lettres françaises

Le Département sollicite des candidatures à un poste de professeur remplaçant à plein temps pour une année (1^{er} juillet 1994-30 juin 1995), au rang d'adjoint.

1. Domaine
Le Département est particulièrement intéressé à des candidates ou candidats ayant une spécialisation en littérature française (17^e, 19^e ou 20^e siècles) et en théorie littéraire, avec un intérêt pour la littérature franco-ontarienne.

La personne choisie sera appelée à assurer des cours de langue et/ou de littérature, selon les besoins du Département.

2. Critères d'admissibilité
Doctorat; publications; expérience dans l'enseignement du français langue maternelle.

3. Renseignements additionnels
Le Département compte pouvoir annoncer un poste régulier (conduisant à la permanence) pour juillet 1995.

4. Salaire
Selon la convention collective.

ENTRÉE EN FONCTION: le 1^{er} juillet 1994.

Prrière d'adresser sa lettre de candidature, son curriculum vitae complet et à jour, un exemplaire de ses principales publications et trois (3) lettres de recommandation à :

Monsieur Robert Major, directeur
Département des lettres françaises
Université d'Ottawa
60, rue Université
C.P. 450, Succursale A
Ottawa (Ontario)
K1N 6N5

DATE DE CLÔTURE: le 15 avril 1994.

Conformément aux exigences de Citoyenneté et immigration Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université a une politique d'égalité en matière d'emploi et encourage fortement les femmes à présenter leur candidature.

UNIVERSITÉ LAVAL Faculté des sciences sociales

PROFESSEUR, PROFESSEURE ÉCOLE DE PSYCHOLOGIE

POSTE: Professeur, professeure en psychogérontologie.

DESCRIPTION DU POSTE:
Enseignement de la psychogérontologie et autres domaines connexes aux niveaux prégradués et gradués.
Encadrement de la formation pratique prégraduée et graduée auprès des personnes âgées.
Réalisation autonome de recherche en psychogérontologie, direction de thèses de doctorat, de mémoires et d'essais de maîtrise.
Participation aux instances pédagogiques et administratives de l'École de psychologie.

CRITÈRES DE SÉLECTION:
Doctorat en psychologie ou doctorat dans une discipline connexe avec maîtrise en psychologie.
Expérience de l'intervention psychogérontologique auprès des personnes âgées sera privilégiée.
Expérience de recherche en psychogérontologie.
Expérience d'enseignement en psychogérontologie.

ENTRÉE EN FONCTION:
Le ou vers le 1^{er} juin 1994.

L'Université Laval applique un programme d'accès à l'égalité.
En accord avec les exigences du Ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents du Canada.

CANDIDATURE:
Au plus tard le 1^{er} avril 1994. Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae, une lettre fournissant des détails sur leur expérience d'intervention pratique, leurs recherches en cours, leurs intérêts de recherche future ainsi que deux lettres de référence à :

André Renaud, directeur
École de psychologie
Faculté des sciences sociales
Université Laval
Québec (Québec)
G1K 7P4

UNIVERSITÉ LAVAL Faculté des sciences de l'éducation

POSTE DE PROFESSEUR, PROFESSEURE À TEMPS COMPLET

Domaine: Étude des interactions dans des contextes d'insertion et de réinsertion sociale

Description: Dispenser des enseignements aux trois cycles et prioritairement des enseignements fondamentaux au premier cycle portant sur l'analyse des interactions aux niveaux interpersonnel, groupal, organisationnel et institutionnel.
Mener des recherches relatives à ces enseignements dans au moins un des domaines suivants: organisationnel, social et communautaire ou dans celui de la réadaptation.
Diriger des essais, mémoires et thèses reliés à ses enseignements et à ses recherches.
Participer aux activités administratives et aux activités de rayonnement inhérentes à ses fonctions.

Critères: Doctorat en sciences de l'orientation, en sciences humaines ou en sciences sociales.
Formation ou expérience reflétant une orientation multidisciplinaire et témoignant d'une préoccupation pour les grands changements sociaux contemporains, notamment la désinstitutionnalisation, l'interculturalisme, la restructuration de la famille, les mutations dans le monde du travail.
Expérience dans l'enseignement et la recherche.
Capacité de favoriser chez les étudiants et les étudiants des conditions d'échange et d'apprentissage.
Maîtrise de la langue française.

Rémunération: Selon la convention collective.

Date d'entrée en fonction: Le 1^{er} juin 1994

L'Université Laval applique un programme d'accès à l'égalité en emploi.
En accord avec les exigences du ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents du Canada.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature accompagnée de leur curriculum vitae avant le 29 avril 1994 à l'adresse suivante:

Dr Marcel Monette, directeur
Département de counseling et orientation
Faculté des sciences de l'éducation
Université Laval, Cité universitaire
Québec, Canada G1K 7P4
Tél.: (418) 656-2063

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi
Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO: 938-03075, 938-03066. COUR MUNICIPALE, PERCEPTEUR DES AMENDES, Partie demanderesse C. JACQUES JR AMYOT, Partie défenderesse. AVIS EST PAR LE PRÉSENT donné que les effets mobiliers de la partie défenderesse saisis en cette cause seront vendus au 743 CH. DE LA RIVIÈRE - PIEDMONT, à 10h00, le 10e jour de MARS 1994, à savoir: 1 véhicule automobile Pontiac Sunbird, 1985. 1 système de son Sony. LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et

dernier enchérisseur. DONNÉ à ST-JÉRÔME, ce 21e jour de FÉVRIER 1994. ERIC LATRAVERSE, HUISSIER DE JUSTICE, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 ouest, de Marigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél: (514)436-6282, Fax: (514)436-6634.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO: 92A02159S. COUR MUNICIPALE, PERCEPTEUR DES AMENDES, Partie demanderesse C. MANON CARRIERE, Partie défenderesse. AVIS EST PAR LE PRÉSENT donné que les effets

mobiliers de la partie défenderesse saisis en cette cause seront vendus au 131 A, 11e AVENUE, VAL MORIN, à 11h00, le 10e jour de MARS 1994, à savoir: 1 véhicule automobile Chevrolet Cavalier, 1982. 1 vidéo VHS Goldstar. 1 radio portatif Fisher. LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. DONNÉ à ST-JÉRÔME, ce 21e jour de FÉVRIER 1994. ERIC LATRAVERSE, HUISSIER DE JUSTICE, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 ouest, de Marigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél: (514)436-6282, Fax: (514)436-6634.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO: 700-27-007108-929. COUR DU QUÉBEC, PERCEPTEUR DES AMENDES, Partie demanderesse, C. ROLLAND DUTREMBLE, Partie défenderesse. AVIS EST PAR LA PRÉSENTE donné que les effets mobiliers de la partie défenderesse saisis en cette cause seront vendus au 4, AVENUE DES JONQUILLES, BLAINVILLE, à 10h00, le 11e jour de mars 1994, à SAVOIR: 1 véhicule de marque Ford Ranger rouge-vert et gris. LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. DONNÉ à ST-JÉRÔME, ce 21e jour de FÉVRIER 1994. ERIC LATRAVERSE, HUISSIER DE JUSTICE, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 ouest, de Marigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél: (514)436-6282, Fax: (514)436-6634.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO: 700-27-008375-923. COUR DU QUÉBEC, PERCEPTEUR DES AMENDES, Partie

demanderesse, C. YVES BINETTE, Partie défenderesse. AVIS EST PAR LE PRÉSENT donné que les effets mobiliers de la partie défenderesse saisis en cette cause seront vendus au 51, RUE TURCOTTE, BLAINVILLE, à 11h00, le 11e jour de MARS 1994, à savoir: 1 véhicule automobile Mazda B200, 1986. LESQUELS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. DONNÉ à ST-JÉRÔME, ce 21e jour de FÉVRIER 1994. ERIC LATRAVERSE, HUISSIER DE JUSTICE, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 ouest, de Marigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél: (514)436-6282, Fax: (514)436-6634.

Province de Québec, district de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 54.954.743-4. VILLE DE MONTRÉAL, ANDRÉ TANGUAY, percepteur. Demander, -vs- CHOE YONG SUN, Défendeur. Le 11 mars 1994, à 10h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au no 187A rue St-Marcel, dans la cité St-Eustache, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque GMC, immatriculé NPS 465, n°s: 2GTDG15G3B4518456. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2828. ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, Lemoine, le 23 février 1994.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: LES CONSTRUCTIONS NORCA INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 74, Place Ste-Claire, Ste-Floie, Laval (Québec) H7L 3H4. Faillite

Avis est donné que Les Constructions Norca Inc. a fait cession de ses biens le 15 février 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 9 mars 1994 à 14 h 30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville-Marie, 3e étage, pièce 800, Montréal (Québec). Daté de Montréal, ce 21e jour de février 1994. CLAUDE LUSSIER, c.a., Syndic

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: PAQUETTE NORMAND, menuisier domicilié au 74, Place Ste-Claire, Laval (Québec) H7L 3H4. Faillite

Avis est donné que Paquette Normand a fait cession de ses biens le 15 février 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 9 mars 1994 à 14 h 30, au bureau du séquestre officiel, 5, Place Ville-Marie, 3e étage, pièce 800, Montréal (Québec). Daté de Montréal, ce 21e jour de février 1994. CLAUDE LUSSIER, c.a., Syndic

LUSSIER TULL & ASSOCIÉS 625, boul. René-Lévesque O. Bureau 300, Montréal (Cq) H3B 1R2. Tél.: (514) 878-4545 Blainville: Tél.: (514) 979-3880

LUSSIER TULL & ASSOCIÉS 625, boul. René-Lévesque O. Bureau 300, Montréal (Cq) H3B 1R2. Tél.: (514) 878-4545 Blainville: Tél.: (514) 979-3880

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

- 1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentaire le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LAVAL LOCALITÉ DE LAVAL

COUR DU QUÉBEC, chambre civile DIVISION DES PETITES CRÉANCES 2800, Boul. St-Martin Ouest Chomedey, Laval H7T 2S9

Il est ordonné aux intimés(es) ci-dessous mentionné(s) de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Des copies de requête ont été laissées au greffe de cette Cour à votre intention.

Table with columns: Dossiers, Requérants(es), Intimés(es). Lists various legal cases and parties involved in the court proceedings.

APPEL D'OFFRES RÉSERVOIRS D'HUILE ET DÉBARCADÈRE

PROPRIÉTAIRE: Collège de Bois-de-Boulogne 10 555, avenue de Bois-de-Boulogne Montréal, Qc H4N 1L4 Tél.: (514) 332-3000
ARCHITECTES: Birtz Bastien Architectes 7448, Saint-Denis Montréal (Québec) H2R 2E4 Tél.: (514) 273-4373

Le Collège de Bois-de-Boulogne, propriétaire, demande des soumissions pour l'enlèvement de réservoirs d'huile et la construction d'un débarcadère. Seuls les autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., B-1.1) qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau du propriétaire, contre un dépôt non remboursable de cent dollars (100 \$) en argent, mandat ou chèque à l'ordre de: Collège de Bois-de-Boulogne, à compter du 4 mars 1994 à 9:00 heures.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de dix pour cent (10%) de la soumission à l'ordre du propriétaire, le Collège de Bois-de-Boulogne, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50% du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10% du prix du contrat.

Les soumissions, dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au Service des ressources matérielles du Collège de Bois-de-Boulogne jusqu'à 14:00 heures, heure en vigueur localement, le vingt-troisième jour de mars 1994 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du règlement sur les subventions à des fins de construction (R.R.Q., 1981, C. a-6, R.29) du 21 septembre 1982.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Logo of Collège de Bois-de-Boulogne with the tagline 'L'avenir en formation'.

VENTES PAR SHÉRIF

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

MONTRÉAL

Avis de vente immobilière en vertu de l'article 670 C.p.c. Canada - Province de Québec Cour supérieure - District de Montréal No: 500-05-001257-938 500-18-000213-935

CAISSE POPULAIRE MARIE-REINE-DES-COEURS DE MONTRÉAL

COEURS DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social et principale place d'affaires au 5945, rue De Jumonville, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse contre SYLVAIN GINGRAS, avocat, résidant et domicilié au 905, rue Cherrier, dans les ville et district de Montréal, partie défenderesse et L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE MONTRÉAL, mis-en-cause.

Un immeuble ayant front sur le boulevard de Maisonneuve est connu et désigné comme étant une Partie du lot originaire SEPT CENT QUARANTE-ET-UN (741 Pte) au même plan et livre de renvoi officiels du Quartier Sainte-Marie, division d'enregistrement de Montréal, bornée ladite partie vers le sud-est par le lot 741 Pte (rue), vers le sud-ouest par le lot 741 Pte (SW), vers le nord-ouest par le lot 742, et vers le nord-est par la rue Larigüe (sans désignation cadastrale); mesurant ladite partie six mètres et soixante-quatorze centièmes (6.74) dans sa ligne sud-est, six mètres et quatre-vingt-deux centièmes (6.82) dans sa ligne sud-ouest, et dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18.29) dans ses lignes nord-est et sud-ouest. Contenant en superficie 124 mètres carrés M.I.

Avec bâtisse dessus érigée et portant les numéros 1307 et 1309 de la rue de Maisonneuve est, Montréal, province de Québec H2L 2A4 et 1552 app. 4 de la rue Larigüe, ville de Montréal, province de Québec H2L 3A9, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à une servitude de vue enregistrée à Montréal sous le numéro 1280939. Sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 27 500 \$, conformément au jugement du 14 janvier 1994 rendu par l'Honorable Juge A. Derek Guthrie conformément à l'article 670 C.p.c. Que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est, local 8.119, Montréal, province de Québec H2Y 1B6 le CINQUIÈME (5e) jour d'AVRIL, neuf cent quatre-vingt-quatre (1994) à QUATORZE heures 14h00.

Le shérif adjoint Michel Pellerin 1, rue Notre-Dame Est Bureau 1.16 Montréal, Québec H2Y 1B6

Avis de vente immobilière en vertu de l'article 670 C.p.c. Canada - Province de Québec Cour supérieure - District de Montréal No: 500-05-001257-938 500-18-000213-935

CAISSE POPULAIRE MARIE-REINE-DES-COEURS DE MONTRÉAL

COEURS DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social et principale place d'affaires au 5945, rue De Jumonville, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse contre SYLVAIN GINGRAS, avocat, résidant et domicilié au 905, rue Cherrier, dans les ville et district de Montréal, partie défenderesse et L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE MONTRÉAL, mis-en-cause.

Un immeuble ayant front sur le boulevard de Maisonneuve est connu et désigné comme étant une Partie du lot originaire SEPT CENT QUARANTE-ET-UN (741 Pte) au même plan et livre de renvoi officiels du Quartier Sainte-Marie, division d'enregistrement de Montréal, bornée ladite partie vers le sud-est par le lot 741 Pte (rue), vers le sud-ouest par le lot 741 Pte (SW), vers le nord-ouest par le lot 742, et vers le nord-est par la rue Larigüe (sans désignation cadastrale); mesurant ladite partie six mètres et soixante-quatorze centièmes (6.74) dans sa ligne sud-est, six mètres et quatre-vingt-deux centièmes (6.82) dans sa ligne sud-ouest, et dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18.29) dans ses lignes nord-est et sud-ouest. Contenant en superficie 124 mètres carrés M.I.

Avec bâtisse dessus érigée et portant les numéros 1311 et 1313 de la rue de Maisonneuve est, Montréal, province de Québec H2L 2A4 et 1552 app. 2 de la rue Larigüe, ville de Montréal, province de Québec H2L 3A9, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à une servitude de passage qui peut exister, à pied ou en voiture, sur les chemins désignés au plan ci-après décrit.

La totalité de l'immeuble présentement vendu représente une superficie de six cent mille trois cent cinquante-cinq pieds carrés (609 355 pieds carrés), mesure anglaise et plus ou moins, ou seize arpents et cinq cent cinquante-sept millièmes d'arpent (16 557 arpents), plus ou moins.

Ville de Laval 073 114 116 50 T 073 114 116 50 T

La mise à prix est fixée à 40 900,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu EN BLOC, au Bureau du shérif, Palais de justice de Laval, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local s.s. 1.03, Laval (Québec) H7T 2S9, le DOUZIÈME jour d'AVRIL 1994, à ONZE heures.

Me André TRUDEL ST-LOUIS Shérif-adjointe dans et pour le district de Laval 2800, boul. St-Martin O. Laval (Québec) H7T 2S9

LAVAL AVIS DE VENTE FORCÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 670 DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Canada - Province de Québec Cour Supérieure - District de Montréal Nos: 500-05-00531-937 540-18-00069-937

FIDUCIE DES JARDINS INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1, Complexe Desjardins, 14e étage, en les cité et district de Montréal, province de Québec, H5B 1E4, partie demanderesse, -VS- SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE TILLY DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social au numéro 2281, Le Corbusier, à Laval, province de Québec, H7S 1Z4, partie défenderesse, et L'OFFICIER DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAVAL, partie mise en cause.

Un immeuble situé en la Ville de Laval, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval, comme étant composé des parties de lot suivantes, savoir:

- a) Une partie du lot originaire QUATRE CENT TRENTE-HUIT (partie 438) au sud-est cadastre, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 438 et mesurant entre les lettres A et B, cent soixante-dix pieds (170'), bornée vers une première ligne est, par une partie du lot 438 et mesurant entre les lettres B et C, deux cent quatre-vingt-dix pieds et cinquante-sept centièmes de pied (212.57'), bornée vers une première ligne sud-est, par la Rivière des Mille-Îles et mesurant entre les lettres C et D, une distance de trente-quatre pieds et trente-cinq centièmes de pied (34.36'), bornée vers le sud-est par la Rivière des Mille-Îles et mesurant entre les lettres D et E, quatre-vingt-dix-neuf pieds et vingt-sept centièmes de pied (92.27'), bornée vers une deuxième ligne est par la Rivière des Mille-Îles et mesurant entre les lignes E et F, soixante-cinq pieds et soixante-dix centièmes (65.78'), bornée vers une troisième ligne est par la Rivière des Mille-Îles et mesurant entre les lettres F et G, cinquante-deux pieds et trente centièmes de pied (52.30), bornée vers le sud par une partie du lot 438 et mesurant entre les lignes G et H, deux cent trente-six pieds et dix-huit centièmes de pied (236.18'), bornée vers le sud-ouest par une partie du lot 438 et mesurant entre les lettres H et A, cent soixante-dix pieds (170'), bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 438 et mesurant entre les lettres J et A, six cent dix pieds (610') et ayant une superficie de cent cinquante mille pieds carrés (150 000 pi. ca.).

Le point G est situé à l'intersection de la Rivière des Mille-Îles et de l'extrémité partie nord-ouest du Bloc 3.

Ville de Laval, matricule: 8051 36 2365 4

La mise à prix est fixée à 12 000,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

b) Une partie du lot originaire QUATRE CENT TRENTE-HUIT (partie 438) au sud-est cadastre, de figure irrégulière, étant la partie A d'un plan ci-après décrit, bornée vers le nord-est par une partie du lot 438 et mesurant entre les lettres A et B, cent vingt-trois pieds et cinq dixièmes de pied (123.5'), bornée vers l'est par une partie du lot 438 et mesurant entre les lettres B et C, cent seize pieds et soixante centièmes de pied (116.60) suivant une courbe ayant un rayon de soixante pieds (60'), bornée vers une deuxième ligne est par une partie du lot 438 et mesurant entre les lignes C et D, trente-huit pieds (38') suivant une courbe ayant un rayon de trente pieds (30'), bornée vers le sud-est par une partie du lot 438 et mesurant entre les lignes D et E, cinquante pieds et quarante-huit centièmes de pied (50.48') suivant une courbe ayant un rayon de quatre cent cinq pieds et dix centièmes de pied (405.10), bornée vers le sud-est par une partie du lot 438 et mesurant entre les lignes E et F, quarante-deux pieds et quarante-quatre centièmes de pied (42.44') suivant une courbe ayant un rayon de trois cent soixante-dix pieds et vingt-et-un centièmes de pied (370.21'), bornée vers le sud-ouest par une partie du lot 438 et mesurant entre les lignes F et G, deux cent seize pieds et sept dixièmes de pied (216.7'), bornée vers le nord-ouest par la Rivière des Mille-Îles et mesurant entre les lignes G et A, deux cent dix-neuf pieds et trois dixièmes de pied (219.3'), ayant une superficie de trente-deux mille cinq cents carrés (32 005 pi. ca.).

Le point A est situé perpendiculairement pour une distance de six cent quatre-vingt-dix-sept pieds et huit dixièmes de pied (697.8') de l'emprise sud de l'autoroute des Laurentides, formant ainsi un angle avec la ligne A B de 110°08'.

Ville de Laval, matricule: 8051 27 3780 2

La mise à prix est fixée à 4 800,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

c) Une partie du lot originaire QUATRE CENT TRENTE-HUIT (partie 438) au sud-est cadastre, de figure irrégulière, étant la partie B sur le plan ci-après décrit, bornée vers l'ouest par la Rivière des Mille-Îles et mesurant entre les lignes A et H, soixante-trois pieds et sept dixièmes de pied (63.7'), bornée vers le nord par la Rivière des Mille-Îles et mesurant entre les lignes H et J, quarante-six pieds et huit dixièmes de pied (46.8'), bornée vers le nord-est par la Rivière des Mille-Îles et mesurant entre les lignes J et K, soixante-et-un pieds et huit dixièmes de pied (61.8'), bornée vers le nord-ouest par la Rivière des Mille-Îles et mesurant entre les lignes K et L, cent soixante-et-un pieds (161'), bornée vers l'est par une partie du lot 438 et mesurant entre les lignes L et M, cent vingt pieds (120'), bornée vers le sud-est par une partie du lot 438 et mesurant entre les lignes M et N, cent trente pieds (130'), bornée vers le sud par une partie du lot 438 et mesurant entre les lignes N et B, cent pieds et cinquante centièmes de pied (100.50) suivant une courbe ayant un rayon de soixante pieds (60'), bornée vers le sud-ouest par une partie du lot 438 et mesurant entre les lignes B et A, cent vingt-trois pieds et cinq dixièmes de pied (123.5'), ayant une superficie de trente deux mille trois cent quatre-vingt-quinze pieds carrés (32 395 pi. ca.).

Le point L est situé perpendiculairement pour une distance de cinq cent quatre-vingt-cinq (504') de l'emprise sud de l'autoroute des Laurentides, formant ainsi un angle avec la ligne L M de 136°05'.

Ville de Laval, matricule: 8051 28 8720 1

La mise à prix est fixée à 4 850,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au Bureau du shérif, Palais de justice de Laval, 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, local s.s. 1.03, Laval (Québec) H7T 2S9, le DOUZIÈME jour d'AVRIL 1994, à compter de DOUZE heures.

Me André TRUDEL ST-LOUIS Shérif-adjointe dans et pour le district de Laval 2800, boul. St-Martin O. Laval (Québec) H7T 2S9

Bureau de shérif Cour Supérieure Laval, le 2 février 1994

La suite des avis se trouve en page B 8

TÉL.: 985-3344 AVIS PUBLICS FAX: 985-3340

LONGUEUIL. ORDONNANCE DE SAISIE ET VENTE IMMOBILIÈRE. VENTE PAR LICITATION. Canada - Province de Québec. Cour Supérieure - District de Longueuil.

Suite des avis de la page B 7

GIROUX, ANDRÉ, mineur, résident et domicilié au R.R. 1 site 19, compartiment 4 à Princeton, Colombie-Britannique, VOX, 1W0, partie demanderesse contre FORTIN, GISELE, résident et domiciliée au 63 rue Régent, Greenfield Park, district de Longueuil, Province de Québec, J4V 2T6 partie défenderesse et L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHAMBLAY, mis-en-cause.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (Article 102(4)). Dans l'affaire de la faillite de: CONSTRUCTION EQUINOXE INC., corporation légalement constituée ayant fait affilier au 849, Bois de Boutoune, Laval, Québec, H7N 4G1.

Un immeuble situé à Greenfield Park, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision du lot numéro SEPT de la subdivision du lot numéro DIX de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-NEUF (229-10-ptie-7) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, division d'enregistrement de Chamblay; et mesurant quarante-huit pieds (48') de largeur sur une profondeur de cent trois pieds et trente huit centèmes (103,38') dans la ligne nord-est et de cent deux pied et cinq dixièmes (102,5') dans la ligne sud-ouest, le tout selon l'occupation (mais de quatre-vingt-treize pieds et quatre pouces (93'4") selon le titre), et étant toute la partie dudit lot contenue dans les bornes suivantes: en front, vers le nord-ouest, par la rue Régent (229-10-ptie 7);

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre CONSTRUCTION EQUINOXE INC. le 1er novembre 1993, que la faillite est rétroactive à la date du dépôt de la requête, soit le 9 juillet 1993 et que RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC. a été nommée syndic à cette faillite.

du côté nord-est, par une partie dudit lot 229-10-7, en arrière, vers le sud-est, par des parties des lots 229-144 et 229-145, et du côté sud-ouest, par le lot 229-10-6 tous dudit cadastre. Avec une maison y érigée portant le numéro 63 de la rue Régent, Greenfield Park J4V 2T6.

La mise à prix est fixée à 18 000,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au R.D. d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être venu au Palais de Justice, 1111 boulevard Jacques-Cartier Est, salle RC-21, LONGUEUIL, QUÉBEC, le TRENTIÈME jour de MARS 1994 à QUATORZE heures.

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic (Réjean Bouchard, CIP, responsable de l'actif) 1200, boul. Saint-Martin Ouest Bureau 200 Laval (Québec) H7S 2E4 Tél.: (514) 382-9234

Le shérif adjoint YVAN ALLY

Bureau du shérif Cour Supérieure Longueuil, le 16 février 1994

Cour fédérale du Canada Federal Court of Canada

AVIS AUX AVOCATS ET AU PUBLIC

À compter du 28 février 1994, les bureaux, le greffe et les salles d'audience de la Cour fédérale du Canada à Montréal seront situés au:

30, rue McGill Montréal, Québec H2Y 3Z7

Les numéros de téléphone seront: Greffe - Appel et première instance (514) 283-4820 Greffe - Immigration (514) 283-8965

Avis public

PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE À VAL-JALBERT

Avis est donné au public qu'il lui est loisible de consulter le dossier afférent au projet susmentionné qui comprend notamment une étude d'impact sur l'environnement (P.R.Q., c. Q-2).

Cette étude d'impact sur l'environnement a été présentée au ministre de l'Environnement et de la Faune qui l'a rendue publique le 14 février 1994 et l'a mise à la disposition du public pour fins de consultation.

Ce dossier est notamment disponible pour consultation par le public aux endroits suivants:

Hôtel de ville de Chambord 104, rue Principale Chambord. Horaire: lundi au vendredi 8 h 30 à 16 h

Bibliothèque municipale de Roberval 829, boulevard Saint-Joseph Roberval. Horaire: lundi au jeudi 12 h à 16 h 18 h à 20 h vendredi 12 h à 16 h

Bibliothèque du Collège d'Alma 675, boulevard Auger Ouest Alma. Horaire: lundi au jeudi 8 h 15 à 22 h vendredi 8 h 15 à 16 h 15

D'ici le 31 mars, toute personne, groupe ou municipalité peut demander par écrit au ministre de l'Environnement et de la Faune la tenue d'une audience publique relativement à ce projet.

Le 18 février 1994

Cet avis est publié par Les Services d'électricité MCQ Hydro Canada Inc. conformément au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r.9) adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

MOTS CROISÉS LE MONDE

Horizontalement: I. Pour tous les Tartaris... II. Avec lui, c'est toujours la même musique... III. Parfaitement authentique... IV. Perdant patience... V. Toujours petit dans la chanson... VI. Article. C'est une faute si on l'oublie... VII. Sources de renseignements... VIII. Annonce un rachat... IX. Pour l'élu-

diant. Souvent étudiant... X. A la page Abaïse... XI. Pyrénéenne... XII. Parfaitement authentique... XIII. Des propos ou des hommes.

Solution de la semaine dernière

Horizontalement: I. Claustrophobe... II. Austère... III. Messie... IV. Puc. Sportives... V. Arrimat... VI. Tresse... VII. Noie... VIII. Ass. Me... IX. Réuss. Aller... X. Désorgan.

Verticalement: I. Campagnard... II. Lueur... III. Assertion... IV. Ux... V. Sésame... VI. Tref... VII. Ré. Oise... VIII. Dr. Engin... IX. Prête... X. Héritiers... XI. Olives... XII. Bave... XIII. Exaspérent.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO: 500-27-019241-928. COUR DU QUÉBEC, PERCEPTEUR DES AMENDES, Partie demanderesse, C. GERMAIN LAURIN, Partie défenderesse. AVIS EST PAR LA PRÉSENTE donné que les effets mobiliers de la partie défenderesse saisis en cette cause seront vendus au 5600, ST-JOACHIN, MIRABEL, à 12000, le 11e jour de MARS 1994, à savoir: 1 véhicule Magnavox, 2 véhicules: 1 vidéo Magnavox, 1 véhicule "Osmobile Firenze", LESQUELS EFFETS mobiliers sont vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. AVIS EST PAR LA PRÉSENTE donné que le 21e jour de FÉVRIER 1994, ERIC LATRAVERSE, HUISSIER DE JUSTICE, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 ouest de Martigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1, Tél: (514)436-8282, Fax: (514)436-6634.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO: 700-05-00015-16-938. GUY LEDUC, Partie demanderesse, vs- John MORRISON et Angelina Bianca LEPORE, Partie défenderesse. Le 9 mars 1994, à 11h00, au 1462B, Boul. Pierrefonds, app. 1, Pierrefonds, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: John MORRISON et Angelina Bianca LEPORE, saisis en cette cause, consistant en: 1 bicyclette Gat FR 200, 1 fauteuil coin noir, 1 télécoeur, 1 vidéo Samsung et accessoires; 1 système de son Teac et Pioneer 8 mcx; 1 fauteuil et causeuse; 1 véhicule Pontiac Sunbird 1990 de couleur bleue, Immatriculé EKW 617 et portant le numéro de série: 1G2JB11K1L7622465. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (Article 102(4)). Dans l'affaire de la faillite de: PLACEMENTS DEMC INC., corporation légalement constituée, faisant affilier sous la raison sociale "La Ferme, Fruits et légumes", au 3560, chemin Chamblay, local 1280, Longueuil (Québec) J4L 1N8 et ayant son siège social au 625, boul. Guimond, Longueuil (Québec) J4G 1L8. Débitrice

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE donné que PLACEMENTS DEMC INC. a déposé une cession le 23 février 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10 mars 1994 à 13h30, au bureau du Séquestre officiel, 5, Place Ville-Marie, 6e étage, dans la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

DATÉ DE LONGUEUIL, ce 24e jour de février 1994. Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc., Syndic (Réjean Bouchard, CIP, responsable de l'actif) 1200, boul. Saint-Martin Ouest Bureau 200 Laval (Québec) H7S 2E4 Tél.: (514) 382-9234

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE. AVIS EST PAR LA PRÉSENTE donné que le 21ème jour de février 1994, ROBERT ELBAZ, Vendeur, a fait cession de ses biens, résident et domicilié au 20 Hadley, Dollard des Ormeaux, Québec, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11 mars 1994 à 11 h 00 de l'avant-midi, au bureau du syndic, situé au 500 Place d'Armes, Bureau 1700, Montréal, Québec.

HENRY SZTERN & ASSOCIÉS INC., Syndic Henry Sztern, c.a. Syndic/Administrateur 500, Place d'Armes Suite 1700 Montréal, Québec H2Y 2W2 Tél.: (514) 282-1212 Téléc.: (514) 499-1966

293, RUE PASTEUR, BOISBRAND, à 1100, le 11e jour de MARS 1994, à savoir: 1 orgue Hammond; 1 télécoeur couleur Zenith, 28 pouces; 1 vidéo VHS Sanyo; 1 vidéo Beta; 1 sècheuse. LESQUELS EFFETS mobiliers sont vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. AVIS EST PAR LA PRÉSENTE donné que le 21e jour de FÉVRIER 1994, ERIC LATRAVERSE, HUISSIER DE JUSTICE, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 ouest de Martigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1, Tél: (514)436-8282, Fax: (514)436-6634.

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE donné que le 21e jour de FÉVRIER 1994, ERIC LATRAVERSE, HUISSIER DE JUSTICE, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 ouest de Martigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1, Tél: (514)436-8282, Fax: (514)436-6634.

Province de Québec, district de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 52195-073-1, VILLE DE MONTRÉAL, ANDRÉ TANGUY, percepteur, Demandeur, vs- PIERRE YVES BADIN, Défendeur. Le 11 mars 1994, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 124, 3ième étage, en la cité St-Eustache, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Toyota Corolla, immatriculé GGM 435. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT, PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, Lemoine, le 23 février 1994.

Province de Québec, district de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 52195-073-1, VILLE DE MONTRÉAL, ANDRÉ TANGUY, percepteur, Demandeur, vs- ALEXANDRE ETHER, Défendeur. Le 08 mars 1994, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 75 rue Valmont, en la cité Repentigny, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque BMW, de couleur grise, de modèle 2002, immatriculé HUR 286. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT, PIERRE FAUBERT, huissier, 466-2628, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, Lemoine, le 23 février 1994.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 55.365.588-5, VILLE DE MONTRÉAL, ANDRÉ TANGUY, percepteur, Demandeur, vs- DANIELLE ARCOUCHE, Défendeur. Le 10 mars 1994, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 91 rue Des Seigneurs, en la cité L'Épiphanie, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Mercury Lynx, de l'année 1986, immatriculé EGE 494. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT, PIERRE FAUBERT, huissier, 466-2628, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, Lemoine, le 23 février 1994.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 55.365.588-5, VILLE DE MONTRÉAL, ANDRÉ TANGUY, percepteur, Demandeur, vs- CHRISTIAN LUSSIER, TULL & ASSOCIÉS 625, boul. René-Lévesque O, Bureau 300, Montréal (Qc) H3B 1R2. Tél.: (514) 878-4545 Blainville. Tél.: (514) 979-3880

BISSONNETTE, défendeur. Le 09 mars 1994, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 106, rue Des Pins, en la cité Beloeil, district de St-Hyacinthe, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Probe, de couleur rouge, immatriculé GJL 028 n/s: 1ZVB721K1K5198515. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT, PIERRE FAUBERT, huissier, 466-2628, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, Lemoine, le 23 février 1994.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRÉ CIVILE, NO: 505-02-003125-931. BANQUE NATIONALE DU CANADA, Demanderesse, vs- JACQUES GAUCHER, Défendeur. Le 10 mars 1994, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 215 rue Duiliier, en la cité St-Jean, district d'Iberville, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Buick de modèle Regal Custom, de l'année 1988, à deux portes, de couleur rouge vin et acc., no série: 264W11WX742519, no plaque: GMP 302 Qu. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT, NORMAND POISSANT, huissier, 466-2628, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, Lemoine, le 23 février 1994.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRÉ CIVILE, NO: 500-02-01154-1930. Location de Camions Local Inc. Partie demanderesse, vs- Michel Allard, Partie défenderesse. Le 10ème jour de mars 1994, à 10h00, au 105-James E. Davis, Greenfield Park, Qc, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Michel Allard, saisis en cette cause, consistant en: 1 vidéo VHS, 1 tv. Hitachi; 2 causeuses en tissu de motifs fleur; 1 système de son; 1 bicyclette Temporo; 1 tv. Colson; 1 Nintendo et acc.; et plusieurs articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: GUY GAUCHER, huissier, (514)465-4650. MAURICE GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRÉ CIVILE, NO: 500-05-008124-14. LA BANQUE TORONTO-DOMINION, Partie demanderesse, vs- DAVID MERGUI ELAINE MERGUI, Partie défenderesse. Le 10e jour de mars 1994, à 10h30, au 4950, 41ÈME RUE, LAVAL, Qc, district de LAVAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: DAVID MERGUI, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Ford Tempo, 1986, immatriculé DL1737; 1 four micro-ondes de marque Sanyo; 1 bicyclette stationnaire et autres articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: FRANK ALBERTSON, huissier, 514-278-214, Fax: 278-8667. ALBERTSON & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 7012, boul. St-Laurent, suite 205, Montréal, P.Q., H2S 3E2.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-002485-934. SEYMOUR SPECTOR, DEMANDEUR, vs- MUSLIM ULLAH, DÉFENDEUR. Le 08 mars 1994, à 10h00, au domicile du défendeur, au 5108 WOODLAND AVENUE, en la ville de TERREBONNE, district judiciaire de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets saisis en cette cause, consistant en: Véhicule automobile Ford Tempo 1990, couleur blanche, plaque CMJ 405, tv. Viking et accessoires; Love seat Sofa; tv. Zenith 29", etc... Conditions: ARGENT COMPTANT, ETUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 987-7653.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 55.365.588-5, VILLE DE MONTRÉAL, ANDRÉ TANGUY, percepteur, Demandeur, vs- CHRISTIAN LUSSIER, TULL & ASSOCIÉS 625, boul. René-Lévesque O, Bureau 300, Montréal (Qc) H3B 1R2. Tél.: (514) 878-4545 Blainville. Tél.: (514) 979-3880

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE. Dans l'affaire de la faillite de: PASCAL MORIN, sans emploi, domicilié au 5755, rue Bossuet, Montréal (Québec) H1M 2M7. Faillite

AVIS EST DONNÉ QUE PASCAL MORIN a fait cession de ses biens le 21 février 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 14 mars 1994 à 9 h 30, au bureau du syndic, Lussier, Tull & Associés, 625, boul. René-Lévesque ouest, bureau 300, Montréal (Québec).

Daté de Montréal, ce 26e jour de février 1994

CLAUDE LUSSIER, c.a., Syndic

LAVAL. AVIS DE VENTE FORCÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 670 DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Canada - Province de Québec. Cour Supérieure - District de Montréal

Nos: 500-05-002532-933 540-18-000102-936

CAISSE POPULAIRE LAJEUNESSE corporation régie par la Loi des Caisses d'Épargne et de Crédit, ayant son siège social au 9390, rue Lajeunesse, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2M 1S4, partie demanderesse, vs- Maurice MAILLET, domicilié et résidant au 2525, du Havre des Iles, Tour A, Ph. 4, en les ville et district de Laval, province de Québec, H7W 4C4, partie défenderesse, et L'OFFICIER DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAVAL, partie mise en cause.

«Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro HUIT CENT VINGT-ET-UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro TRENTE-DEUX (32-821) du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement de Laval.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées et portant les numéros civiques 223 et 225 boulevard des Laurentides, à Pont-Viau, en la Ville de Laval, (Québec) H7G 277.

Ville de Laval, matricule: 9047 11 6870 9

La mise à prix est fixée à 116 800,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le Ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

Pour être venu au Bureau du shérif, Palais de justice de Laval, 2800, boulevard Saint-Martin ouest, local s.s. 1.03, Laval (Québec), H7T 2S9, le QUATORZIÈME jour d'AVRIL 1994, à ONZE heures.

Me André TRUDEL ST-LOUIS Shérif adjoint ayant en sa charge le district de Laval 2800, boul. St-Martin O. Laval (Québec) H7T 2S9

Bureau de shérif Cour Supérieure Laval, le 15 février 1994

Province de Québec, District de Longueuil, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRÉ CIVILE, NO: 505-02-003125-931. BANQUE NATIONALE DU CANADA, Demanderesse, vs- JACQUES GAUCHER, Défendeur. Le 10 mars 1994, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 215 rue Duiliier, en la cité St-Jean, district d'Iberville, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Buick de modèle Regal Custom, de l'année 1988, à deux portes, de couleur rouge vin et acc., no série: 264W11WX742519, no plaque: GMP 302 Qu. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT, NORMAND POISSANT, huissier, 466-2628, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, Lemoine, le 23 février 1994.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRÉ CIVILE, NO: 505-02-003125-931. BANQUE NATIONALE DU CANADA, Demanderesse, vs- JACQUES GAUCHER, Défendeur. Le 10 mars 1994, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 215 rue Duiliier, en la cité St-Jean, district d'Iberville, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Buick de modèle Regal Custom, de l'année 1988, à deux portes, de couleur rouge vin et acc., no série: 264W11WX742519, no plaque: GMP 302 Qu. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT, NORMAND POISSANT, huissier, 466-2628, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, Lemoine, le 23 février 1994.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRÉ CIVILE, NO: 500-02-01154-1930. Location de Camions Local Inc. Partie demanderesse, vs- Michel Allard, Partie défenderesse. Le 10ème jour de mars 1994, à 10h00, au 105-James E. Davis, Greenfield Park, Qc, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Michel Allard, saisis en cette cause, consistant en: 1 vidéo VHS, 1 tv. Hitachi; 2 causeuses en tissu de motifs fleur; 1 système de son; 1 bicyclette Temporo; 1 tv. Colson; 1 Nintendo et acc.; et plusieurs articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: GUY GAUCHER, huissier, (514)465-4650. MAURICE GAUCHER & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRÉ CIVILE, NO: 500-05-008124-14. LA BANQUE TORONTO-DOMINION, Partie demanderesse, vs- DAVID MERGUI ELAINE MERGUI, Partie défenderesse. Le 10e jour de mars 1994, à 10h30, au 4950, 41ÈME RUE, LAVAL, Qc, district de LAVAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: DAVID MERGUI, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Ford Tempo, 1986, immatriculé DL1737; 1 four micro-ondes de marque Sanyo; 1 bicyclette stationnaire et autres articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: FRANK ALBERTSON, huissier, 514-278-214, Fax: 278-8667. ALBERTSON & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 7012, boul. St-Laurent, suite 205, Montréal, P.Q., H2S 3E2.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-002485-934. SEYMOUR SPECTOR, DEMANDEUR, vs- MUSLIM ULLAH, DÉFENDEUR. Le 08 mars 1994, à 10h00, au domicile du défendeur, au 5108 WOODLAND AVENUE, en la ville de TERREBONNE, district judiciaire de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets saisis en cette cause, consistant en: Véhicule automobile Ford Tempo 1990, couleur blanche, plaque CMJ 405, tv. Viking et accessoires; Love seat Sofa; tv. Zenith 29", etc... Conditions: ARGENT COMPTANT, ETUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 987-7653.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 55.365.588-5, VILLE DE MONTRÉAL, ANDRÉ TANGUY, percepteur, Demandeur, vs- CHRISTIAN LUSSIER, TULL & ASSOCIÉS 625, boul. René-Lévesque O, Bureau 300, Montréal (Qc) H3B 1R2. Tél.: (514) 878-4545 Blainville. Tél.: (514) 979-3880

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE. Dans l'affaire de la faillite de: PASCAL MORIN, sans emploi, domicilié au 5755, rue Bossuet, Montréal (Québec) H1M 2M7. Faillite

AVIS EST DONNÉ QUE PASCAL MORIN a fait cession de ses biens le 21 février 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 14 mars 1994 à 9 h 30, au bureau du syndic, Lussier, Tull & Associés, 625, boul. René-Lévesque ouest, bureau 300, Montréal (Québec).

Daté de Montréal, ce 26e jour de février 1994

CLAUDE LUSSIER, c.a., Syndic

LAVAL. AVIS DE VENTE FORCÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 670 DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Canada - Province de Québec. Cour Supérieure - District de Montréal

Nos: 500-05-002532-933 540-18-000102-936

CAISSE POPULAIRE LAJEUNESSE corporation régie par la Loi des Caisses d'Épargne et de Crédit, ayant son siège social au 9390, rue Lajeunesse, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2M 1S4, partie demanderesse, vs- Maurice MAILLET, domicilié et résidant au 2525, du Havre des Iles, Tour A, Ph. 4, en les ville et district de Laval, province de Québec, H7W 4C4, partie défenderesse, et L'OFFICIER DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAVAL, partie mise en cause.

«Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro HUIT CENT VINGT-ET-UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro TRENTE-DEUX (32-821) du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement de Laval.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées et portant les numéros civiques 223 et 225 boulevard des Laurentides, à Pont-Viau, en la Ville de Laval, (Québec) H7G 277.

Ville de Laval, matricule: 9047 11 6870 9

La mise à prix est fixée à 116 800,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le Ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Laval, au moment de l'adjudication.

Pour être venu au Bureau du shérif, Palais de justice de Laval, 2800, boulevard Saint-Martin ouest, local s.s. 1.03, Laval (Québec), H7T 2S9, le QUATORZIÈME jour d'AVRIL 1994, à ONZE heures.

Me André TRUDEL ST-LOUIS Shérif adjoint ayant en sa charge le district de Laval 2800, boul. St-Martin O. Laval (Québec) H7T 2S9

Bureau de shérif Cour Supérieure Laval, le 15 février 1994

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO: 700-32-006689-933. COUR DU QUÉBEC, CLAUDE DUPONT, Partie demanderesse, C. MICHEL LAFRANCE, Partie défenderesse. AVIS EST PAR LA PRÉSENTE donné que les effets mobiliers de la partie défenderesse saisis en cette cause seront vendus au 109, CHEMIN COTE ST-LOUIS OUEST, SÈTE-THERÈSE, à 11000, le 8e jour de MARS 1994, à savoir: 1 ordinateur Macintosh Classic avec clavier et acc.; 1 jeu de Bagamont et acc.; 1 imprimante Style Writer 1 et acc.; LESQUELS EFFETS mobiliers sont vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. AVIS EST PAR LA PRÉSENTE donné que le 21e jour de FÉVRIER 1994, ERIC LATRAVERSE, HUISSIER DE JUSTICE, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 ouest de Martigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1, Tél: (514)436-8282, Fax: (514)436-6634.

2956-2881 QUÉBEC INC. PRENEZ AVIS que la compagnie "2956-2881 QUÉBEC INC." demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. MONTREAL, le 8 février 1994. William E. Stavert, Director.

GESTAFOND INC. Avis est par la présente donné, que la compagnie "GESTAFOND INC.", demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. Laval

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

I • N • D • E • X

- 100 • 199 IMMOBILIER RESIDENTIEL Achat-vente-échange 100 Visites libres 101 Propriétés à vendre 102 Condominiums et co-propriétés 103 Propriétés à revenus 104 Extérieur de Montréal 120 Laurentides 121 Cantons de l'Est 125 Hors-frontières 130 Maisons de campagne 132 Chalets 134 Terrains-fermes 135 Terrains 150 Transactions diverses 151 Services immobiliers Location 160 App. et log. à louer 164 Condominiums à louer 165 Propriétés à louer 175 Maisons de campagne à louer 176 Chalets à louer 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL Achat-vente-échange 201 Propriétés commerciales 202 Espaces commerciaux 203 Espaces commerciaux 210 Commerces à vendre 220 Entrepôt (vente-location) 230 Gestion immobilière Location 251 Bureaux à louer 252 Espaces comm. et ind. à louer 275 Locaux à louer 300 • 399 MARCHANDISES 301 Œuvres d'art 303 Antiquités 313 Ordinateurs 314 Bureaux 315 Téléphone 318 Mobilier de bureau et acc.

LES ANNONCES CLASSÉES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3344 Télécopieur: 985-3340

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes Montréal H2Y 3S6

100 VISITES LIBRES

BELLE VUE PARC LAFONTAINE Victorieuse, lux. 8 pièces, 1129 Rachel Est. Dim. 13 à 16h. Poss. triplex, garage. 523-2340.

N.D.G. - 2386 Grand Dimanche 15:15 à 16:30 Choix d'un artiste! Cottage apprécié par professionnel ou jeune couple. Spécial à 199 500\$.

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

CHOMEDEY, BORD DE L'EAU Maison spectaculaire avec vues incroyables. 15 min. du centre-ville. Parfait pour artiste ou professionnel. 4 c.c. + 900 p.c. lot sur 10 000 p.c. terrain. M.L.S. 681-4195.

PIERREFONDS. Cottage 3 c.c., 1 1/2 s/bains, garage, près bibliothèque, C.L.S.C. parc, écoles, magasins, bus, end. tranquille, en cul-de-sac. 107.500\$. 696-8278

ST-JEROME (secteur Lafontaine). Grand cottage 8 pièces, const. 92. 2700 p.c.a. habitables, garage de 20 X 36. Taxes mun. & scol. 2,150\$, terrain: 6.800 p.c.a. 155.000\$. Pas d'agent. Info: 436-8687, après 20h.

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

Lac Memphrémagog CONDO À VENDRE Très moderne, directement sur le lac Memphrémagog. Meublé, récemment décoré, 15 min. du centre-ville et à 10 min. du moulin Orlond. Fois cyclable, piscine extérieure, tennis, plage privée, foyer, 2 s/bains, 2 c.c. Saisonniers. Vendu directement par le propriétaire pour moins de 230 000\$.

(819) 868-0039 (819) 822-7645

Plateau Mont-Royal (4400 De Bullion près de Mont-Royal) MANOIR DE BULLION • Pourquoi payer un loyer? Programme «Rachat Bail» construction neuve — 3 1/2, 4 1/2, cottage à partir de 59 900 \$ (crédit de taxe de la Ville de Montréal de 2000 \$) Tél.: 629-5847 Mont-Royal

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

CENTRE-VILLE 1,150 p.c.a., aire ouverte, 2 c.c., foyer, espace stat., extras. 117.000\$. 937-8460.

MÉTRO BERRI 1984, 3 1/2, dimi s./sol, foyer, stationnement, frais condo minimes, 52.500\$. 455-1175.

OUTREMONT ADJ. Grands condos tout rénovés, avec cachet, 1 400 p.c., terrasse, stat., 2e, 2 c.c., 128 000 \$ 3e, 3 c.c., 135 000\$. 115-117 VILLENEUVE O. Aussi 1 500 p.c., 5397-99 WAVERLY. 278-2387.

OUTREMONT. Intérieur spacieux, moderne, ensoleillé, 1 300 p.c., 2 c.c. Fenestration exceptionnelle: sud, ouest, nord. Terrasse, foyer. A côté rue Laurier, 185 000 \$. 278-5435.

PLATEAU MT-ROYAL Bureau-condo dans superbe triplex victorien, 2300 p.c. + s./sol, 1500 p.c., 3 stats. Tout rénové, climatisé, alarme. A vendre 240 000 \$, ou à louer 2 500 \$/mois. 4307 ST-HUBERT. 278-2387.

VIEUX-MTL. Loft 1,250 p.c.a., foyer, air clim., très clair, garage. 169.000\$. 876-4590

115 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

A JOLIETTE, clim., bung., + garage 20x25x12, 89.000\$, adj. terr. paysager 58x120, 17.000\$ Remède: 752-1542, André: 879-1230.

120 LAURENTIDES

ST-SAUVEUR Visite libre dim. 27 fév. 14h. à 16h., 94.500\$, 43.000 p.c., authentique canadienne 150 ans, en partie rénovée, 3 c.c., petite plage, 1554 chemin lac Beauce ouest. Francine Noll ctr: 227-3259

121 CANTONS DE L'EST

SUTTON Maison canadienne Foyer, 3 c.c. Panchers bois, garage Terrain: 42 750 p.c. Par: Caisse Populaire de Sutton (514) 538-3336

121 CANTONS DE L'EST

- INÉDIT: COUVENT, excellent état, avec 10 acres, ruisseau.

- MOULIN À FARINE, superbe, ruisseau, face au lac, avec 215 acres. Autres fermes et maisons NICOLE GAUTIER ENR. Courtier 676-9647 ou (819)826-2862/2348

BROME Reprise banquet 5 acres, boisé. Impeccable. Cottage 6 pièces. Agissez vite! J. LACROIX, Imm. Dynamiques Ctr 1-538-4000.

FRELIGHSBURG. 282 acres, terrain franc sud Mt-Pinacle. Vues grandioses. J. GIROUX, Imm. Dynamiques, 1-538-4000.

SUTTON. Cachet d'antan, maison 4 c.c., foyer, vue, 11 acres. M. DARRAH, Imm. Dynamiques Ctr., 1-538-4000.

SUTTON. Fermette - maison unique. Vue panoramique, étag. 23 acres. C. MELANSON, Imm. Dynamiques, 1-538-8230.

125 HORS-FRONTIÈRES

FLORIDE. Orlando. Louer ou acheter. 2 c.c., 2 s/bains, 4 000\$ comptant. Autofinancement par revenus location. (514)271-0525.

HOLLYWOOD, FL. Condo 2 c.c., patio avec vue sur golf, 15 min. océan. Très sécuritaire. Jardins, piscine chauffée, sauna, prés services. (305)961-5291.

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

N.D. DU PORTAGE. Coeur village, magnifique vue fleuve, unifamiliale, 3 c.c., 2 s/bains. Juillet + Août. Tél.: (418) 862-0640 (7h à 9h - 18h 21h).

STE-FOY Bungalow, près tous services. 3 ch., 2 s.b., s.-s. fini, foyer, app. ménagers, meublé, 900\$. (418)653-4228.

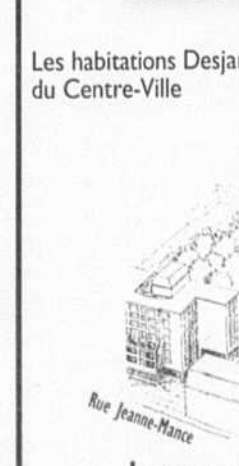
175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

CHARLEVOIX. Maison ancestrale à louer, 300\$/sem., 4 c.c., sur 2 étages, poêle à bois, tout inclus. (514)842-8803.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

Le centre-ville a un chez-soi!

Les habitations Desjardins du Centre-Ville



Loyers à compter de 3 1/2 600 \$ INCLUANT Chauffage Électricité Air climatisé 4 1/2 795 \$ Complexe Guy-Favreau Métro Place des Arts Métro Place d'Armes 115, de La Gauchetière ouest app. 303 de 9 h à 17 h 30 RENSEIGNEMENTS: 281-8720

Les annonces classées du journal LE DEVOIR... une bonne idée!

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

3185 LINTON - Près U. de Mtl 4 1/2 chauffés, eau chaude, poêle/trigo. 550 \$. 738-6791, 731-5040.

Centre-Ville, sous-location, luxueux, entièrement meublé - immédiatement jusqu'au 1er septembre. 284-8226.

Complexe Guy-Favreau 3 1/2, semi-meublé, tout compris, cession de bail à partir du 15 mars. 284-6729.

DISCRIMINATION INTERDITE

«La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»

GRAND 8 1/2, haut duplex, sur 2 étages avec salle jeux et bar, site merveilleux, près du lac à Lachine. 750\$. non chauffé. 637-2866

OUTREMONT ADJ. 5 1/2 rénové, bas duplex + s.-s., chauffé, eau chaude, garage, grande terrasse. 1er juil. 342-9431.

OUTREMONT. 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-7081

OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33 ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, gym., "sun deck". 277-5873.

OUTREMONT, rue Hartland, Bas duplex, 6 1/2, tranquille, s.-sol, garage, 1.250\$. Libre mars. 523-3673, 344-4734.

PLATEAU. Beau grand logement rénové à deux pas du Parc Lafontaine. Chauff. élec., tout confort. 995\$, mars. 521-1298

SOUS-LOCATION jusqu'au 30 juin 94. C.D.N., app. Rockhill, grand 4 1/2 en coin, 2 chambres, cuis., frigo, chauffé, très éclairé, plus garage. 277-3737.

VILLE ST-LAURENT, Thompson 3 1/2 - 4 1/2, équipés, chauffés, prés services. 333-1402.

WESTMOUNT, 5 1/2, près Sherbrooke ouest, entre 2 parcs, 675\$, poêle/Frigidaire inclus, non-chauffé. 931-0408.

164 CONDOMINIUMS À LOUER

3460 DU PARC 4 1/2, 1er, entier, rénové, poêle, frigo, pl. stat., 650\$. Libre 1er mars. 849-2946

165 PROPRIÉTÉS À LOUER

N.D. DU PORTAGE. Coeur village, magnifique vue fleuve, unifamiliale, 3 c.c., 2 s/bains. Juillet + Août. Tél.: (418) 862-0640 (7h à 9h - 18h 21h).

STE-FOY Bungalow, près tous services. 3 ch., 2 s.b., s.-s. fini, foyer, app. ménagers, meublé, 900\$. (418)653-4228.

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

CHARLEVOIX. Maison ancestrale à louer, 300\$/sem., 4 c.c., sur 2 étages, poêle à bois, tout inclus. (514)842-8803.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

Le centre-ville a un chez-soi!



Loyers à compter de 3 1/2 600 \$ INCLUANT Chauffage Électricité Air climatisé 4 1/2 795 \$ Complexe Guy-Favreau Métro Place des Arts Métro Place d'Armes 115, de La Gauchetière ouest app. 303 de 9 h à 17 h 30 RENSEIGNEMENTS: 281-8720

Les annonces classées du journal LE DEVOIR... une bonne idée!

176 CHALETS À LOUER

ST-DONAT 3 c.c., foyer, toutes commodités, semi-mois/saison 354-5334.

192 ON DEMANDE À LOUER

251 BUREAUX À LOUER

LES JARDINS LE CORBUSIER Espaces disponibles pour bureaux et commerces 800 à 10 000 p.c.a. 744-9742

251 BUREAUX À LOUER

LUXUEUX bureaux, 2.500 p.c.a. avec petit entrepôt et qui. Aussi espaces 300 p.c.a. et + Coin 13 et 40, ville St-Laurent. 476-0500.

VIEUX-MONTRÉAL, charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking, 700 à 1700 p.c.a. 849-5411 ou William 731-9490; 430 Ste-Hélène.

259 ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

OUTREMONT: Sur Van Horne, près métro Outremont. Édifice A A A. Stat. int. 300 à 3 000 p.c.a. Dispo. maintenant, pour professionnels. Bil. 848-1900

318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

AMEUBLEMENT complet de bureau neuf et usagé. 685-4051. Les Aménagements F.B. Inc.

ÉQUIPEMENT DE MAGASIN Chaise secrétaire noire, grise, pneumatique, fauteuil avec bras, tabourets en bois, module pour ordinateur ou imprimante, fauteuil de couleur acacia, photocopieurs, bureau de réception, tableau vert, bureau 30"X60" gris, chaise, acacia, poste de travail modulaire, séparateur de bureau, bureau 10'X14" en panneau démontable gris avec bureau, chaise empilable noire, grille, table informatique, armoire 2 portes grise, vestiaire pour employé 8 demi-portes, etc. ALAIN: 945-6045

319 EQUIPEMENTS DE COMMERCE

ÉQUIPEMENT DE MAGASIN Équipement pour boutique cadeaux, comptoir caisse, lumière, tablette en verre, présentoir, etc. Équipement pour mercerie complet de couleur noir de fabrication tubulaire avec tablette de verre ajustable, table de verre sur roues. Comptoir noir 3 morceaux en frêne noir ALAIN: 945-6045

320 AMEUBLEMENT

Futons, matelas, meubles 3580 Notre-Dame Ouest 939-6155

405 SANTÉ, SERVICES COMMUNAUTAIRE

Carrefour Santé R.M. Inc. Nous sommes à la recherche d'une personne dynamique. Exigences: expérience dans la vente de suppléments alimentaires. Formation en naturothérapie. Poste temps plein. Faire parvenir votre c.v. au: 767 Rachel Est, Montréal, H2J 2H4

420 SECTEUR VENTE

VENDEUR - VENDEUSE BILINGUE CADEAUX D'ENTREPRISE METIERS D'ART DU QUÉBEC (Près station métro Lionel-Groulx) - Clientèle corporative existante - Sollicitation par téléphone et vente sur place - Bonne apparence - Affinité avec les arts - Revenu annuel sur commission (minimum 25.000\$) S.V.P. CV à: DENIS DRAPEAU, 3512 ST-JACQUES, MONTRÉAL, QC H4C 1H2.

440 SERVICES DOMESTIQUES

CHERCHE personne de confiance pour garder enfant de 16 mois. Reçu demandé. Après 17h30 et fin de sem.: 274-4437.

501 OCCASIONS D'AFFAIRES

QUÉBEC - FRANCE Vous avez un réseau de contacts en France, du "leadership", de l'ambition ? Saisissez l'unique opportunité de vous associer à une importante compagnie de distribution en technologie électronique. 255-3162

529 SERVICES PROFESSIONNELS

M. ALAIN BRUNET, PSYCHOLOGUE. Psychothérapie d'orientation analytique. 1025, Boul. St-Joseph Est. 278-4887

530 COURS

ALLEMAND Cours privés, professeur expérimenté de l'Allemagne. Harald. 523-0174.

530 COURS

ANGLAIS INTENSIF prof diplômée de McGill. Privé et semi-privé. 849-5484.

ANGLAIS INTENSIF prof diplômée de McGill. Privé et semi-privé. 849-5484.

542 MASSOTHÉRAPIE

MASSAGES-SAUNA Chinois, suédois, russes. 3 Cornwell, V.M.R. 738-7917

575 DÉMÉNAGEMENT

GILLES JODOIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

695 AUTOMOBILES

MERCEDES 1992, 500 SL, seulement 13.000 km. JOUR: (514)759-4833

PONTIAC Sunbird, 1988, blanche, 4 portes, 83.000 km., moteur 2 litres, aut., en très bon état. 2.600\$. (514)677-2613.

DÉCÈS

ANDRÉ POULAIN Héleine Poulain-Barckhausen, son épouse, Evelyn Poulain, sa fille, toute la famille, les amis et anciens paroissiens vous font part avec douleur mais confiance, que Dieu a rappelé à lui le Pasteur André Poulain, docteur en théologie, le 23 février 1994 à l'âge de 83 ans. «Je sais en qui j'ai cru» (Il Timothée 1/12). «L'Evangile est la puissance de Dieu pour le salut de qui-conque croit» (Romains 1/15). Les obsèques auront lieu à l'Église Presbytérienne St-Luc, 5790, 17e Avenue, Montréal, lundi le 28 février à 11 h. Magnus Poirier Inc. Salon fermé de 17 h 00 à 19 h 00.

ANDRÉ BEAUCHEMIN À Pont-Viau, Laval, le 24 février 1994, à l'âge de 67 ans est décédé M. André Beauchemin, époux de Suzanne Lacombe. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants ainsi que plusieurs parents et amis. La cérémonie funéraire ayant lieu dans la plus stricte intimité, les personnes qui désirent lui rendre un dernier hommage sont priées de se présenter aux heures et lieu suivant: Complexe funéraire Magnus Poirier inc., 222, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval, samedi 26 février 1994 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Des dons à la Fondation du C.H. Fleury, 2180, rue Fleury Est, Montréal H2R 1K3, seraient appréciés.

ANDRÉ BEAUCHEMIN À Pont-Viau, Laval, le 24 février 1994, à l'âge de 67 ans est décédé M. André Beauchemin, époux de Suzanne Lacombe. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants ainsi que plusieurs parents et amis. La cérémonie funéraire ayant lieu dans la plus stricte intimité, les personnes qui désirent lui rendre un dernier hommage sont priées de se présenter aux heures et lieu suivant: Complexe funéraire Magnus Poirier inc., 222, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval, samedi 26 février 1994 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Des dons à la Fondation du C.H. Fleury, 2180, rue Fleury Est, Montréal H2R 1K3, seraient appréciés.

ANDRÉ BEAUCHEMIN À Pont-Viau, Laval, le 24 février 1994, à l'âge de 67 ans est décédé M. André Beauchemin, époux de Suzanne Lacombe. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants ainsi que plusieurs parents et amis. La cérémonie funéraire ayant lieu dans la plus stricte intimité, les personnes qui désirent lui rendre un dernier hommage sont priées de se présenter aux heures et lieu suivant: Complexe funéraire Magnus Poirier inc., 222, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval, samedi 26 février 1994 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Des dons à la Fondation du C.H. Fleury, 2180, rue Fleury Est, Montréal H2R 1K3, seraient appréciés.

ANDRÉ BEAUCHEMIN À Pont-Viau, Laval, le 24 février 1994, à l'âge de 67 ans est décédé M. André Beauchemin, époux de Suzanne Lacombe. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants ainsi que plusieurs parents et amis. La cérémonie funéraire ayant lieu dans la plus stricte intimité, les personnes qui désirent lui rendre un dernier hommage sont priées de se présenter aux heures et lieu suivant: Complexe funéraire Magnus Poirier inc., 222, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval, samedi 26 février 1994 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Des dons à la Fondation du C.H. Fleury, 2180, rue Fleury Est, Montréal H2R 1K3, seraient appréciés.

ANDRÉ BEAUCHEMIN À Pont-Viau, Laval, le 24 février 1994, à l'âge de 67 ans est décédé M. André Beauchemin, époux de Suzanne Lacombe. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants ainsi que plusieurs parents et amis. La cérémonie funéraire ayant lieu dans la plus stricte intimité, les personnes qui désirent lui rendre un dernier hommage sont priées de se présenter aux heures et lieu suivant: Complexe funéraire Magnus Poirier inc., 222, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval, samedi 26 février 1994 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Des dons à la Fondation du C.H. Fleury, 2180, rue Fleury Est, Montréal H2R 1K3, seraient appréciés.

ANDRÉ BEAUCHEMIN À Pont-Viau, Laval, le 24 février 1994, à l'âge de 67 ans est décédé M. André Beauchemin, époux de Suzanne Lacombe. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants ainsi que plusieurs parents et amis. La cérémonie funéraire ayant lieu dans la plus stricte intimité, les personnes qui désirent lui rendre un dernier hommage sont priées de se présenter aux heures et lieu suivant: Complexe funéraire Magnus Poirier inc., 222, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval, samedi 26 février 1994 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Des dons à la Fondation du C.H. Fleury, 2180, rue Fleury Est, Montréal H2R 1K3, seraient appréciés.

ANDRÉ BEAUCHEMIN À Pont-Viau, Laval, le 24 février 1994, à l'âge de 67 ans est décédé M. André Beauchemin, époux de Suzanne Lacombe. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants ainsi que plusieurs parents et amis. La cérémonie funéraire ayant lieu dans la plus stricte intimité, les personnes qui désirent lui rendre un dernier hommage sont priées de se présenter aux heures et lieu suivant: Complexe funéraire Magnus Poirier inc., 222, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval, samedi 26 février 1994 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Des dons à la Fondation du C.H. Fleury, 2180, rue Fleury Est, Montréal H2R 1K3, seraient appréciés.

ANDRÉ BEAUCHEMIN À Pont-Viau, Laval, le 24 février 1994, à l'âge de 67 ans est décédé M. André Beauchemin, époux de Suzanne Lacombe. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants ainsi que plusieurs parents et amis. La cérémonie funéraire ayant lieu dans la plus stricte intimité, les personnes qui désirent lui rendre un dernier hommage sont priées de se présenter aux heures et lieu suivant: Complexe funéraire Magnus Poirier inc., 222, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval, samedi 26 février 1994 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Des dons à la Fondation du C.H. Fleury, 2180, rue Fleury Est, Montréal H2R 1K3, seraient appréciés.

ANDRÉ BEAUCHEMIN À Pont-Viau, Laval, le 24 février 1994, à l'âge de 67 ans est décédé M. André Beauchemin, époux de Suzanne Lacombe. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants ainsi que plusieurs parents et amis. La cérémonie funéraire ayant lieu dans la plus stricte intimité, les personnes qui désirent lui rendre un dernier hommage sont priées de se présenter aux heures et lieu suivant: Complexe funéraire Magnus Poirier inc., 222, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval, samedi 26 février 1994 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Des dons à la Fondation du C.H. Fleury, 2180, rue Fleury Est, Montréal H2R 1K3, seraient appréciés.

ANDRÉ BEAUCHEMIN À Pont-Viau, Laval, le 24 février 1994, à l'âge de 67 ans est décédé M. André Beauchemin, époux de Suzanne Lacombe. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants ainsi que plusieurs parents et amis. La cérémonie funéraire ayant lieu dans la plus stricte intimité, les personnes qui désirent lui rendre un dernier hommage sont priées de se présenter aux heures et lieu suivant: Complexe funéraire Magnus Poirier inc., 222, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval, samedi 26 février 1994 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Des dons à la Fondation du C.H. Fleury, 2180, rue Fleury Est, Montréal H2R 1K3, seraient appréciés.

ANDRÉ BEAUCHEMIN À Pont-Viau, Laval, le 24 février 1994, à l'âge de 67 ans est décédé M. André Beauchemin, époux de Suzanne Lacombe. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants ainsi que plusieurs parents et amis. La cérémonie funéraire ayant lieu dans la plus stricte intimité, les personnes qui désirent lui rendre un dernier hommage sont priées de se présenter aux heures et lieu suivant: Complexe funéraire Magnus Poirier inc., 222, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval, samedi 26 février 1994 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Des dons à la Fondation du C.H. Fleury, 2180, rue Fleury Est, Montréal H2R 1K3, seraient appréciés.

ANDRÉ BEAUCHEMIN À Pont-Viau, Laval, le 24 février 1994, à l'âge de 67 ans est décédé M. André Beauchemin, époux de Suzanne Lacombe. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants ainsi que plusieurs parents et amis. La cérémonie funéraire ayant lieu dans la plus stricte intimité, les personnes qui désirent lui rendre un dernier hommage sont priées de se présenter aux heures et lieu suivant: Complexe funéraire Magnus Poirier inc., 222, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval, samedi 26 février 1994 de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Des dons à la Fondation du C.H. Fleury,

Avis de la Commission des transports du Québec



Commission des transports du Québec

La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c.97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12) et la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les natures de demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne de son propre chef ainsi que les informations qui intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

La rubrique des permis classés, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, taxi, camionnage local, intraprovincial, maritime, avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit être déposée dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention: 10 jours de la publication

AUTOBUS R. AUDET INC. 328, rang St-Antoine Saint-Irénée (Québec) M94-14536-3

GOT 1VO PROCUREUR: POTHIER, BÉGIN (avocats) M94-61513-0

DEMANDEUR-CONJOINT AUTOBUS A. & G. INC. 327, rang St-Antoine Saint-Irénée (Québec) M94-61513-0

GOT 1VO PROCUREUR: POTHIER, BÉGIN (avocats) M94-61513-0

MAINTIEN OU TRANSFERT DE PERMIS SUIVE A UNE FUSION M94-61513-0

Permis concernés: 8-O-000662-001A 8-O-000662-002A 8-O-000662-003A 8-O-000662-004A 8-O-000662-005A 8-O-000662-006B 8-O-000662-007A 8-O-000662-008A 8-O-000662-009A 8-O-000662-010A 8-O-000649-002A

Q94-14618-9

Gariépy, Normand 82, rue Principale Sainte-Christine-d'Auvergne (Québec) GOA 1A0

ET DEMANDEUR-CÉDANT Leclerc, Carole (LES SPÉCIALISTES DU TRANSPORT ENR.) 427, Pagé Donnacona (Québec) GOA 1T0

TRANSFERT DE PERMIS 9-O-001032-001A TERRITOIRE: St-Léonard-de-Portneuf, Ste-Christine-d'Auvergne, St-Basile-Sud, St-Basile, Donnacona, Pont-Rouge, Neuville, St-Alban, St-Marco-des-Carrières, Portneuf, St-Raymond (ville), St-Raymond (paroisse) M94-61500-7

HORAIRE ET FRÉQUENCE: Sur demande CLIENTÈLE: Groupes de personnes exclusivement

CATÉGORIE D'AUTOBUS: A6 DURÉE: 13 juin 1998

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention: 21 jours de la publication

AUTOBUS AUGER CHATEAUGUAY INC. 2825, boul. Ford Châteauguay (Québec) JSJ 4Z2

PROCUREUR: PAQUETTE, PERREAULT & ASS. DEMANDE DE PERMIS TRANSPORT PAR ABONNEMENT M94-61480-2

TERRITOIRE: De la Communauté urbaine de Montréal, Terrebonne, Laval, Saint-Eustache, Deux-Montagnes et Rosebère à la Station touristique Mont-Gabriel situé à Mont-Rolland

HORAIRE ET FRÉQUENCE: Suivant l'horaire indiqué par le requérant de service CLIENTÈLE: Sportifs se rendant aux activités récréatives offertes par la Station touristique Mont-Gabriel

CATÉGORIE D'AUTOBUS: A1, A2, A5, A6 DURÉE: 5 ans de la date où la décision sera rendue.

M94-61500-7

AUTOBUS DESORMEAUX INC. 40, place des Chutes Coteau-du-Lac (Québec) JOP 1B0

PROCUREUR: FLYNN, RIVARD DEMANDE DE PERMIS TRANSPORT NOLISE M94-61464-6

TERRITOIRE: Mirabel (Aéroport international de Montréal à Mirabel) pour un service unidirectionnel de transport extraprovincial par autobus seulement, jusqu'à la Frontière Québec - Ontario (à destination de l'Aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga)), ou vice-versa

PARCOURS: Ne s'applique pas HORAIRE ET FRÉQUENCE: Sur demande CLIENTÈLE: Groupes de personnes exclusivement

CATÉGORIE D'AUTOBUS: A1 CONDITIONS ET RESTRICTIONS: 1) Pour un même voyage, le point de départ doit nécessairement être l'Aéroport international de Montréal à Mirabel et la destination finale, via la Frontière Québec - Ontario, l'Aéroport international Lester B. Pearson à Mississauga, ou vice-versa. 2) Le voyage doit être d'une durée minimale de six (6) jours. 3) Le nombre de nuitées au Québec doit constituer un minimum de 50% sans toutefois excéder 85% du nombre total de nuitées de chaque voyage.

4) Ce service doit être fourni uniquement aux groupes de personnes en provenance d'Europe et arrivant directement au point de départ du voyage notifié. 5) Le titulaire est limité à l'utilisation d'autobus dont l'année du modèle est d'au plus six (6) ans. DURÉE: 5 ans à compter de la décision.

M94-61509-8

AUTOCARS MURRAY HILL INC. 549, rue Visitation Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 4P3

PROCUREUR: GAGNÉ, LETARTE & ASS. DEMANDE DE PERMIS TRANSPORT NOLISE M94-61472-9

TERRITOIRE: De l'Aéroport de Montréal (Mirabel) pour un service unidirectionnel de transport extraprovincial jusqu'à la Frontière Québec - Ontario (à destination de l'Aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga)) ou vice-versa

PARCOURS: Ne s'applique pas HORAIRE ET FRÉQUENCE: Sur demande CLIENTÈLE: Groupes de personnes exclusivement

CATÉGORIE D'AUTOBUS: A1 CONDITIONS ET RESTRICTIONS: 1. Pour un même voyage, le point de départ doit être l'Aéroport international de Montréal à Mirabel et la destination finale, via la Frontière Québec - Ontario, l'Aéroport international Lester B. Pearson, ou vice-versa. 2. Le voyage doit être d'une durée minimale de 6 jours. 3. Le nombre de nuitées au Québec doit constituer un minimum de 50% sans toutefois excéder 85% du nombre total de nuitées de chaque voyage.

M94-61472-9

4. Ce service doit être fourni uniquement aux groupes de personnes en provenance d'Europe et arrivant directement au point de départ du voyage notifié. 5. Le titulaire est limité à l'utilisation d'autobus dont l'année du modèle est d'au plus six (6) ans. DURÉE: 5 ans M94-61510-6

SABEM INC. 130, Landreville Repentigny (Québec) J6A 8C2

PROCUREUR: GAGNÉ, LETARTE & ASS. DEMANDE DE PERMIS TRANSPORT NOLISE M94-61510-6

TERRITOIRE: De l'Aéroport de Montréal (Mirabel) pour un service unidirectionnel de transport extraprovincial jusqu'à la Frontière Québec - Ontario (à destination de l'Aéroport Lester B. Pearson (Mississauga)) ou vice-versa.

PARCOURS: Ne s'applique pas HORAIRE ET FRÉQUENCE: Sur demande CLIENTÈLE: Groupe de personnes

CATÉGORIE D'AUTOBUS: A1 CONDITIONS ET RESTRICTIONS: 1. Pour un même voyage, le point de départ doit être l'Aéroport international de Montréal à Mirabel et la destination finale, via la Frontière Québec - Ontario, l'Aéroport international Lester B. Pearson, ou vice-versa. 2. Le voyage doit être d'une durée minimale de 6 jours. 3. Le nombre de nuitées au Québec doit constituer un minimum de 50% sans toutefois excéder 85% du nombre total de nuitées de chaque voyage.

4. Ce service doit être fourni uniquement aux groupes de personnes en provenance d'Europe et arrivant directement au point de départ du voyage notifié. 5. Le titulaire est limité à l'utilisation d'autobus dont l'année du modèle est d'au plus six (6) ans. DURÉE: 5 ans M94-61496-8

Moore, Norman H (Service de Limousine V.I.P. enr.) 8887, boul. LaSalle, app. 113 Lasalle (Québec) H8P 1Z7

ET DEMANDEUR-CÉDANT Hamel, Daniel (Les Limousines D.H. enr.) 25, rue Glengary, app. 207 Mont-Royal (Québec) H3R 3L2

TRANSFERT DE PERMIS 8-M-215738-002A SERVICE SPÉCIALISÉ LIMOUSINE DE GRAND LUXE M94-61497-6

DANS LE TERRITOIRE DE: La Province de Québec

Marcellus, Jean Djid 8335, boul. L'Acadie, app. 1 Montréal (Québec) H3N 2W4

ET DEMANDEUR-CÉDANT Hotte, Pierre 650, de Normandie Boucherville (Québec) J4E 5S7

TRANSFERT DE PERMIS 6-M-211366-001A CATÉGORIE AGGLOMÉRATION M94-61506-4

DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

Ngo, Van Phuoc 2257-A, rue Iberville Montréal (Québec) H2K 3C8

ET DEMANDEUR-CÉDANT Daigneault, Jean 1245, Maunier Saint-Hubert (Québec) J5Y 5A9

TRANSFERT DE PERMIS 3-M-212656-001A CATÉGORIE AGGLOMÉRATION M94-61511-4

DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

Bouthillier, Gilles 120, rue Asselin L'Assommoir (Québec) J6N 3N6

ET DEMANDEUR-CÉDANT Jutras, André 74, Sunset Châteauguay (Québec) J6K 1T5

TRANSFERT DE PERMIS 3-M-213050-001A CATÉGORIE AGGLOMÉRATION M94-61516-4

DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-26 Châteauguay

TAXI MAGOG-ORFORD INC. 59, Sherbrooke Magog (Québec) J1X 2R3

AVIS DE PROPOSITION D'ACQUISITION D'INTERETS 9-M-215539-001A 9-M-215539-002A 9-M-215539-003A M94-61516-3

DANS LE TERRITOIRE DE: Région 245003 Magog-V formée de la municipalité suivante 45070-V Magog

El Rifal, Mokles 1315, Jules Poitras, app. 217 Saint-Laurent (Québec) H4N 1T1

ET DEMANDEUR-CÉDANT Sabsabi, Mahmoud Abdul 65, rue Gélinas, app. 4 Laval (Québec) H7M 1R8

TRANSFERT DE PERMIS 1-M-215919-001A CATÉGORIE AGGLOMÉRATION M94-61529-6

DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

Jeanotte-Bourgeat, Lucille 7100, Bombardier, app. 318 Anjou (Québec) H1J 2G2

ET DEMANDEUR-CÉDANT Succession Jean Bourgeat 7100 Bombardier App. 318 Anjou (Québec) H1J 2G2

TRANSFERT DE PERMIS 7-M-205672-001A CATÉGORIE AGGLOMÉRATION M94-61538-7

DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

Saintil, Joseph Rivière 10847, Ste-Gertrude Montréal-Nord (Québec) H4G 5N7

ET DEMANDEUR-CÉDANT Aucoin, Gérard 10812, rue Drapeau Montréal-Nord (Québec) H1H 3J8

TRANSFERT DE PERMIS 9-M-212080-001A CATÉGORIE AGGLOMÉRATION M94-61542-9

DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

LES IMMEUBLES ROXHAM, LIMITEE 84, Notre-Dame Ouest, Bur. 900 Montréal (Québec) H2Y 156

PROCUREUR: Me Pierre Michon ET DEMANDEUR-CÉDANT 2646-6938 QUÉBEC INC. (Noel Canada) 7, Chemin Noël Saint-Bernard-de-Lacolle (Québec) J0J 1V0

TRANSFERT DE PERMIS 9-M-215801-001A SERVICE SPÉCIALISÉ LIMOUSINE DE GRAND LUXE M94-14614-8

DANS LE TERRITOIRE DE: La Province de Québec

Simpson Fortin, Doris 3128, avenue des Églises Charly (Québec) G6X 1V7

ET DEMANDEUR-CÉDANT Samsco, Guy 4357, rue Turcotte Cap-Rouge (Québec) G1Y 2N9

TRANSFERT DE PERMIS 4-Q-202312-002A CATÉGORIE REGION M94-14614-8

DANS LE TERRITOIRE DE: LA REGION 225001-RG Charly FORMEE DES MUNICIPALITES: Saint-Etienne-de-Lauzon (25010-SD), Charly (25030-V), Saint-Rédempteur (25035-V), Bernières (25040-SD), Saint-Nicolas (25045-V)

CATÉGORIE AGGLOMÉRATION DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal M94-61492-7

Guy, Réjean (Taxi R.G. enr.) 431, boul. Paquette Mont-Laurier (Québec) J9J 3G6

ET DEMANDEUR-CÉDANT Plouffe, Réal 431, boul. Paquette Mont-Laurier (Québec) J9L 1K7

TRANSFERT DE PERMIS 4-M-204231-001A CATÉGORIE REGION M94-61496-8

DANS LE TERRITOIRE DE: LA REGION 279004 Mont-Laurier FORMEE DES MUNICIPALITES: 79085-V Mont-Laurier 79090-SD Des Fluissieux

Moore, Norman H (Service de Limousine V.I.P. enr.) 8887, boul. LaSalle, app. 113 Lasalle (Québec) H8P 1Z7

ET DEMANDEUR-CÉDANT Hamel, Daniel (Les Limousines D.H. enr.) 25, rue Glengary, app. 207 Mont-Royal (Québec) H3R 3L2

TRANSFERT DE PERMIS 8-M-215738-002A SERVICE SPÉCIALISÉ LIMOUSINE DE GRAND LUXE M94-61497-6

DANS LE TERRITOIRE DE: La Province de Québec

Marcellus, Jean Djid 8335, boul. L'Acadie, app. 1 Montréal (Québec) H3N 2W4

ET DEMANDEUR-CÉDANT Hotte, Pierre 650, de Normandie Boucherville (Québec) J4E 5S7

TRANSFERT DE PERMIS 6-M-211366-001A CATÉGORIE AGGLOMÉRATION M94-61506-4

DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

Ngo, Van Phuoc 2257-A, rue Iberville Montréal (Québec) H2K 3C8

ET DEMANDEUR-CÉDANT Daigneault, Jean 1245, Maunier Saint-Hubert (Québec) J5Y 5A9

TRANSFERT DE PERMIS 3-M-212656-001A CATÉGORIE AGGLOMÉRATION M94-61511-4

DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

Bouthillier, Gilles 120, rue Asselin L'Assommoir (Québec) J6N 3N6

ET DEMANDEUR-CÉDANT Jutras, André 74, Sunset Châteauguay (Québec) J6K 1T5

TRANSFERT DE PERMIS 3-M-213050-001A CATÉGORIE AGGLOMÉRATION M94-61516-4

DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-26 Châteauguay

TAXI MAGOG-ORFORD INC. 59, Sherbrooke Magog (Québec) J1X 2R3

AVIS DE PROPOSITION D'ACQUISITION D'INTERETS 9-M-215539-001A 9-M-215539-002A 9-M-215539-003A M94-61516-3

DANS LE TERRITOIRE DE: Région 245003 Magog-V formée de la municipalité suivante 45070-V Magog

El Rifal, Mokles 1315, Jules Poitras, app. 217 Saint-Laurent (Québec) H4N 1T1

ET DEMANDEUR-CÉDANT Sabsabi, Mahmoud Abdul 65, rue Gélinas, app. 4 Laval (Québec) H7M 1R8

TRANSFERT DE PERMIS 1-M-215919-001A CATÉGORIE AGGLOMÉRATION M94-61529-6

DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

Jeanotte-Bourgeat, Lucille 7100, Bombardier, app. 318 Anjou (Québec) H1J 2G2

ET DEMANDEUR-CÉDANT Succession Jean Bourgeat 7100 Bombardier App. 318 Anjou (Québec) H1J 2G2

TRANSFERT DE PERMIS 7-M-205672-001A CATÉGORIE AGGLOMÉRATION M94-61538-7

DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

Saintil, Joseph Rivière 10847, Ste-Gertrude Montréal-Nord (Québec) H4G 5N7

ET DEMANDEUR-CÉDANT Aucoin, Gérard 10812, rue Drapeau Montréal-Nord (Québec) H1H 3J8

TRANSFERT DE PERMIS 9-M-212080-001A CATÉGORIE AGGLOMÉRATION M94-61542-9

DANS LE TERRITOIRE DE: AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

LES IMMEUBLES ROXHAM, LIMITEE 84, Notre-Dame Ouest, Bur. 900 Montréal (Québec) H2Y 156

PROCUREUR: Me Pierre Michon ET DEMANDEUR-CÉDANT 2646-6938 QUÉBEC INC. (Noel Canada) 7, Chemin Noël Saint-Bernard-de-Lacolle (Québec) J0J 1V0

TRANSFERT DE PERMIS 9-M-215801-001A SERVICE SPÉCIALISÉ LIMOUSINE DE GRAND LUXE M94-14614-8

DANS LE TERRITOIRE DE: La Province de Québec

Simpson Fortin, Doris 3128, avenue des Églises Charly (Québec) G6X 1V7

ET DEMANDEUR-CÉDANT Samsco, Guy 4357, rue Turcotte Cap-Rouge (Québec) G1Y 2N9

TRANSFERT DE PERMIS 4-Q-202312-002A CATÉGORIE REGION M94-14614-8

DANS LE TERRITOIRE DE: LA REGION 225001-RG Charly FORMEE DES MUNICIPALITES: Saint-Etienne-de-Lauzon (25010-SD), Charly (25030-V), Saint-Rédempteur (25035-V), Bernières (25040-SD), Saint-Nicolas (25045-V)

TRANSFERT DE PERMIS 8-Q-205329-001A DANS LE TERRITOIRE DE: L'agglomération (A-21) Côte-Nord M94-14625-4

SOCIÉTÉ DE GESTION BEN LARBI INC. 387, Boul. René-Lévesque Ouest Québec (Québec) G1S 3G2

ET DEMANDEUR-CÉDANT Gariépy, Michel (MICHEL GARIÉPY ENR) 158, des Bolets Beauport (Québec) G1B 2Z3

TRANSFERT DE PERMIS 4-Q-205693-001A DANS LE TERRITOIRE DE: L'agglomération (A-36) Québec M94-14637-9

Drolet, Marcel 359, des Chênes Ouest app. 1 Québec (Québec) G1L 1L3

PROCUREUR: Me Jean Rochette, notaire ET DEMANDEUR-CÉDANT Campeau, Marcel 2095, Bardy App 2 Québec (Québec) G1J 4S3

TRANSFERT DE PERMIS 3-Q-200689-001A DANS LE TERRITOIRE DE: L'agglomération (A-25) Charlesbourg M94-14637-9

Délai d'opposition ou d'intervention: 21 jours de la publication

95071 CANADA LIMITEE 5, 12 ème Avenue Laval (Québec) H7H 2G9

DEMANDE DE PERMIS SERVICE SPÉCIALISÉ LIMOUSINE DE GRAND LUXE M94-61490-1

DANS LE TERRITOIRE DE: La Province de Québec

Legrand, Donat 112, rue du Cap Val-Senneville (Québec) J9P 5Y8

MODIFICATION DE PERMIS 8-Q-205782-001A DANS LE TERRITOIRE DE: LA REGION (289005-RG) VAL-SENNEVILLE formée de la municipalité de Val-Senneville 89035-SD M94-61490-1

Le requérant désire faire ajouter la municipalité de Sullivan à la région déjà formée de Val-Senneville afin que son permis se lise comme suit: Dans le territoire de: La région de Sullivan (289007-RG) formée des municipalités suivantes: Sullivan (89025-SD) Val-Senneville (89035-SD)

Le décal d'opposition ou d'intervention est de 21 jours de la publication.

Ces avis sont donnés en vertu de la partie III de la Loi de 1987 sur les transports routiers (S.C. 1987, C.35) et de la Loi sur le camionnage (L.R.Q., C. C. 51).

La Commission délivrera la licence de camionnage intraprovincial, ou le permis de camionnage, à moins qu'une personne opposée ne la convainque que l'exploitation de l'entreprise visée est susceptible de nuire à l'intérêt public.

Le délai de l'opposition qui doit être écrite et assermentée est de 21 jours de la publication.

Avis est aussi donné que la Commission entendra la personne opposée ou son procureur sur la recevabilité de son opposition.

Pour un dossier de Montréal (M) à Montréal: mardi le 29 mars 1994 à 10h00.

Pour un dossier de Québec (Q) à Québec: jeudi le 31 mars 1994 à 10h00.

Arsenault, Robert (Transport Robert Arsenault enr.) 8944 rue Clark Montréal (Québec) H2N 1R8

DEMANDE DE PERMIS TRANSPORT GENERAL PUBLIC BIENS TRANSPORTES: Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales M94-61477-8

TERRITOIRES DEMANDES: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

Dupuis, Émile 39 Rang 6 Notre-Dame-des-Bois (Québec) J0B 2E0

DEMANDE DE PERMIS TRANSPORT GENERAL PUBLIC BIENS TRANSPORTES: Groupe 35: marchandises générales M94-61478-6

TERRITOIRES DEMANDES: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

Soboh, Mitri Elia (Dimitri Transport) 101 boul. Deguire #102 Saint-Laurent (Québec) H4N 3A7

DEMANDE DE PERMIS TRANSPORT GENERAL PUBLIC BIENS TRANSPORTES: Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales M94-61486-9

TERRITOIRES DEMANDES: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

Roy, Gaétan 54 Angus Nord East Angus (Québec) J0B 1R0

DEMANDE DE PERMIS TRANSPORT GENERAL PUBLIC BIENS TRANSPORTES: Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales M94-61519-7

TERRITOIRES DEMANDES: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

Prescott, Alain (Transport Alain Prescott Enr.) 250, rue Alfred Saint-Gabriel-de-Brandon (Québec) H7Z 1B1

DEMANDE DE PERMIS TRANSPORT GENERAL PUBLIC BIENS TRANSPORTES: Groupe 35: marchandises générales M94-61519-7

TERRITOIRES DEMANDES: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

ENTREPRISES FORESTIÈRES GODMER INC. 280 chemin Vaillancourt Saint-Dominique-du-Rosaire (Québec) J0Y 2K0

LE DEVOIR

LILLEHAMMER

Patinage artistique féminin

Baiul: l'or à 16 ans

Josée Chouinard chute deux fois et termine 9e



ALAIN GIRAUD
AGENCE FRANCE-
PRESSE

Lillehammer — L'Ukrainienne Oksana Baiul a remporté à seize ans le titre de championne olympique de patinage artistique, malgré une blessure survenue la veille à l'entraînement, en terminant première du programme libre, hier à Hamar.

L'Américaine Nancy Kerrigan, première après le programme technique, s'est contentée de la deuxième place devant la Chinoise Chen Lu et la Française Surya Bonaly qui a rétrogradé d'une place.

Baiul est entrée sur la glace un pansement sur la jambe droite dissimulant les trois points de suture posés la veille pour soigner une coupure faite par son propre patin lors d'un choc très violent avec l'Allemande Tanja Szewczenko.

Huitième à l'issue du programme technique, Josée Chouinard a chuté à deux reprises et conclut ses deuxième olympiques en neuvième position.

Longtemps, l'équipe ukrainienne a entretenu le doute autour de la participation de Baiul, son entraîneur Galina Zmievskaja ayant même été

aperçue les larmes aux yeux à quelques heures de la compétition après l'ultime entraînement.

Patinant sur des musiques de films comme *Chorus Line* ou *Cabaret* en passant par *My fair Lady*, Baiul, tout de rose vêtue, friandise sortie d'un sachet de bonbons, s'est élancée après s'être signée. Cinq triples sauts réussis (et un transformé en double) plus tard, ses talents de ballerine fragile étaient récompensés et elle voyait tomber les notes, éclatant en sanglots après la formidable pression qui avait pesé sur ses jeunes épaules. De 5,5 à 5,8 pour le technique, sept 5,9 et deux 5,8 pour la note artistique, Oksana Baiul donnait à Zmievskaja, qui lui tient aussi lieu de mère adoptive, une deuxième médaille d'or, deux ans après celle remportée à Albertville par Viktor Petrenko, dont elle était aussi l'entraîneur.

Nancy Kerrigan a bien failli offrir une fin en or au mauvais feuilletton qu'elle vit depuis l'agression dont elle a été victime le 6 janvier dernier aux Championnats des États-Unis à Detroit.

Très raffinée dans une robe à dos nu beige et or, Kerrigan, troisième aux Jeux d'Albertville, n'a pu que gagner une place. Transformant un triple flip en double, elle a passé cinq triples sauts, déchainant l'enthousiasme des spectateurs.

Surya Bonaly et Chen Lu, respectivement troisième et quatrième après le programme technique ont permuté à la faveur du libre.

La Française, quadruple championne d'Europe, a chuté, ratant complètement son programme sur les *Quatre saisons* de Vivaldi.

Tonya Harding, qui tient depuis près de deux mois le rôle de la méchante dans l'affaire Kerrigan, s'est encore mise en vedette, pour une histoire de lacet cassé cette fois. Interrompant son programme après une minute, elle a été autorisée à repatiner en dernière position de son groupe. Son aventure olympique se termine avec une huitième place.

Juste devant elle, la double championne olympique de Sarajevo et Calgary, Katarina Witt a rappelé que le patinage était aussi artistique. Mais posant deux fois une main sur la glace, elle ne finissait que septième.

La compétition se terminait avec une championne confirmée. Il était temps d'en sacrer une nouvelle qui semble à l'aube d'une carrière à la... Witt.

Le temps pour les organisateurs de retrouver l'hymne ukrainien et la fête d'Oksana pouvait commencer.

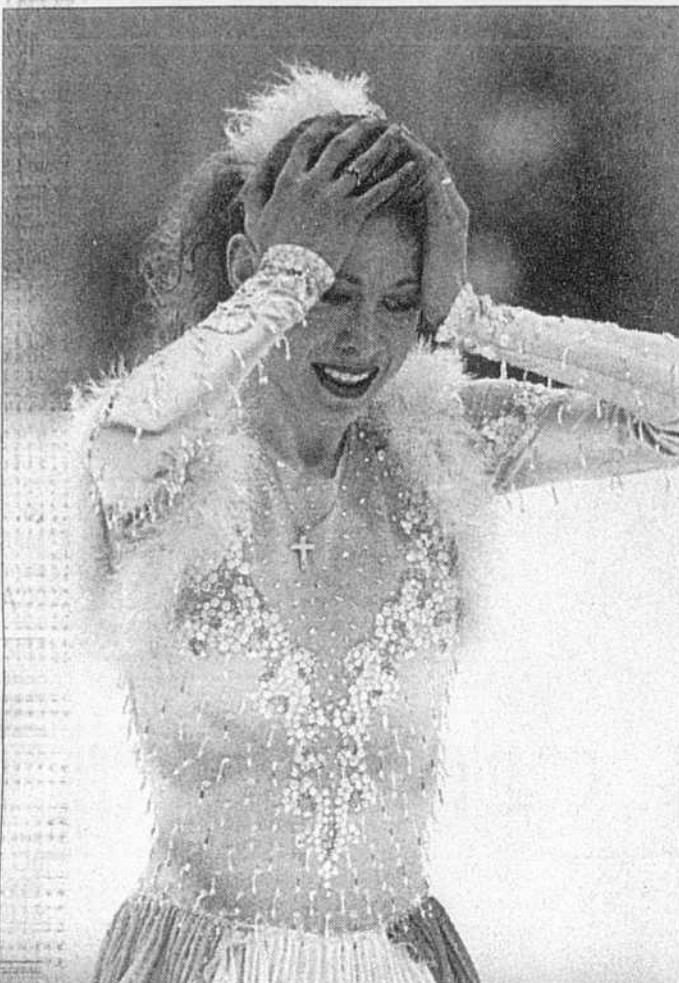


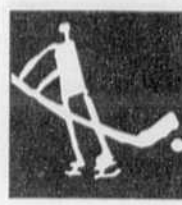
PHOTO AP

Oksana Baiul, nouvelle reine olympique de patinage artistique.

Hockey

Canada-Suède, pour tout l'or...

MICHEL LAJEUNESSE
PRESSE CANADIENNE



Gjovik, Norvège — «Dans le vestiaire, il y a un immense chiffre 42 d'écrit au mur. Les gars le regardent à tous les jours.»

Dany Dubé, entraîneur associé de l'équipe canadienne de hockey, espère que sa troupe pourra réaliser dimanche ce qu'aucune autre équipe canadienne n'a fait depuis 42 ans, soit gagner la médaille d'or olympique.

Et le Canada a fait un pas important dans cette direction en réalisant ce que tous croyaient impossible, soit battre la Finlande, la grosse formation du tournoi olympique. Il affrontera la Suède, vainqueur des Russes 4-3.

Et le Canada l'a emporté de façon décisive en arrachant une victoire de 5-3 à la Caverne olympique de Gjovik, s'assurant d'une médaille d'argent, comme à Albertville.

Ce ne fut pourtant pas facile. Les Finlandais, rapides et habiles, venaient de remporter six victoires de suite. Ils n'avaient jamais cédé plus de deux buts dans un match depuis le début de la compétition.

Et les Finlandais ont donné le ton en marquant deux fois en l'espace de 1:40 au début de la deuxième.

Mais le Canada est revenu à la charge, à égalité les chances avant la fin de la deuxième et a inscrit trois autres filets en troisième avant que les Finlandais aient eu le temps de réagir.

«Il faut donner crédit à nos joueurs, a dit Dubé. Ils ont montré beaucoup de caractère. Ils auraient pu s'effondrer après les deux buts des Finlandais. Mais au contraire, ils ont pris contrôle de la rencontre.»

Ce sont les Finlandais qui ont imposé le rythme en première et ce sont eux qui ont eu les meilleures chances de marquer.

«Il a fallu rappeler les joueurs à l'ordre après la première, a dit Dubé. On a abandonné notre plan de match. Il nous fallait tirer plus souvent au filet.»

C'est finalement un but de Jean-Yves Roy, qui portait la marque 4-2 pour le Canada, qui a fait la différence. «Il m'a fallu le sermoner avant le match, a dit Dubé. C'est un gars qui travaille très fort, mais il ne lance pas assez souvent. Je lui ai fait comprendre que ce n'était pas le temps d'abandonner, que nous étions tous dans le même bateau.»

Dubé, qui y est allé d'un petit pas de danse en entrant dans le vestiaire, a mentionné qu'il n'avait pas vraiment besoin de penser à motiver ses troupes pour le prochain match. «Ça fait 42 ans que les gens au Canada croient que nous ne sommes plus capables de gagner ce tournoi, a-t-il dit. Ça fait un an et demi que nous rêvons tous de la médaille d'or. Pour nous, il n'est pas question de nous reposer maintenant. Notre travail n'est pas terminé. Nous sommes venus ici pour remporter l'or. Si j'ai besoin de motiver les gars pour le prochain match, je suis mieux de changer de job.»

Dubé mentionnait par ailleurs que les Finlandais avaient utilisé une tactique très dangereuse à compter de la deuxième période. Ils ont cessé d'attaquer et ont tenté de jouer le jeu des Canadiens.

Todd Hlushko, Peter Nedved, Brian Werenka et Greg Parks ont marqué les autres buts sur Canada.

Saku Koivu, premier choix du Canadien au dernier repêchage, Esa Keskinen et Jere Lehtinen, à la toute fin du match, ont riposté pour les Finlandais, qui portaient pourtant favoris.

CONDITIONS DE SKI

INFO-SKI 514-790-7070



RÉGIONS ENNEIGEMENT

RÉGIONS	ENNEIGEMENT
LAURENTIDES	
Morin Heights	214 22 16
St-Sauveur	213 24 23
Avila	185 9 9
Olympia	197 17 11
Gabriel	200 15 9
Habitant	167 10 10
Chanteclerc	183 22 22
Christie	180 12
Sauvage	168 9
Avalanche	165 9
Alta	178 20
Vallée Bleue	115 15
Mont Daniel	114 16
40/80	100 3
Mont-Tremblant	671 48
Mont-Blanc	305 22
Gray Rocks	184 35
Labelle	165 10
Belle Neige	157 14

MAURICIE-BOIS FRANCS	ENNEIGEMENT
Val Mauricie	100 5
Bois Francs	185 14 3
Vallée du Parc	168 13 10
La Tuque	148 10 6
Carmel	106 11 5

ABITIBI TÉMISCAMINGUE	ENNEIGEMENT
Vidéo	107 13 4
Kanasuta	147 10 4

BAS ST-LAURENT	ENNEIGEMENT
Comi	306 20
St-Mathieu	191 10
Biencourt	152 10
Côte des Chats	134 6 4
Citadelle	191 8 2
Val Neigette	169 12 9

ESTRIE	ENNEIGEMENT
Orford	540 39
Owl's Head	540 27
Sutton	460 52
Bromont	400 22 13
Glen	350 26
Adstock	335 12
Shefford	305 14
Mont Joye	192 18 8
Bellevue	80 6 6

MONTÉRÉGIE	ENNEIGEMENT
St-Bruno	125 14 13
Rigaud	120 8 3

LANAUDIÈRE	ENNEIGEMENT
Val St-Côme	300 20 5
Trinité	130 11
Pontbriant	137 9 4
Montcalm	139 10
Garceau	305 16

QUÉBEC	ENNEIGEMENT
Mont Ste-Anne	625 41 13
Stoneham	420 25 16
Le Relais	204 25 25
St-Castin	175 14 11
Castor	230 14

GASPÉSIE	ENNEIGEMENT
Pin Rouge	450 8
Bechevaise	235 13 6
Val d'Irène	274 13
Castor	85 12 3
Cap Chat	200 8 8
Miller	241 26

CHAUDIÈRES-APPALACHES	ENNEIGEMENT
Massif du Sud	400 10
Grande Coulée	353 12
Crapaudière	290 11 4
Mont Orignal	296 20 6
Ski-Beauce	91 5 5

MANICOUAGAN	ENNEIGEMENT
Tibasse	125 10 10
Mont Gallix	185 22 7

MONTRÉAL	ENNEIGEMENT
Des Hirondelles	13 1 1
Ignace Bourget	13 1 1
Cabrini	13 1 1
Mont-Royal	13 1 1

OUTAOUAIS	ENNEIGEMENT
Ste-Marie	381 16
Chilly	150 5
Camp Fortune	205 13 13
Vorlage	138 14 7
Cascades	60 15 13
Lac de l'Argile	128 3

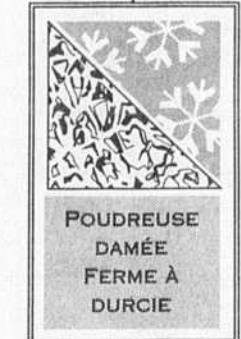
SAGUENAY	ENNEIGEMENT
Mont Édouard	140 21
Le Valinouët	360 17
Lac Vert	240 10
Mont Bélu	175 10 2
Mont Fortin	95 11 11

CHARLEVOIX	ENNEIGEMENT
Le Massif de la petite Rivière St-François	770 15
Mont Grand Fonds	335 12

ÉTATS UNIS	ENNEIGEMENT
Jay Peak	1097 46
Bolton Valley	338 48
Smuggler's Notch	796 40
Sugarloaf	853 79
Sunday River	612 85
Balsams/Wilderness	305 14

QUEST CANADIEN	ENNEIGEMENT
Whistler	2170 60
Blackcomb	2284 50
Banff	2637 38
Big White	2319 51

EUROPE	ENNEIGEMENT
Trois Vallées	1750 95
Val d'Isère	1450 61
Chamonix	2807 64



*Cette information est disponible tous les vendredis et samedis

Combiné masculin

L'or au Viking



Lillehammer — Les Norvégiens attendaient de Kjetil Andre Aamodt qu'il leur offre dès la descente leur première médaille d'or du ski alpin. C'est Lasse Kjus qui a éprouvé ce plaisir au terme du combiné.

Ce triomphe de l'un des moins connus des skieurs venus du froid ne figure cependant pas une surprise. Kjus, originaire de Siggeerd, près d'Oslo, détient le titre mondial de la spécialité (devant... Aamodt) et cet hiver, avec son ancien camarade de classe, il a partagé les victoires dans les deux combinés de Coupe du monde. Pour lui, celui de Kitzbuehel, avec Aamodt sur ses traces, pour Aamodt celui de Chamonix, juste devant lui et...

TABLEAU DES MÉDAILLES

Le tableau des médailles à l'issue de la 13^e journée de compétitions des Jeux d'hiver de Lillehammer (après 52 des 57 épreuves).

	O	A	B	Tot.
Russie	11	7	4	22
Norvège	10	11	4	25
Allemagne	7	7	7	21
États-Unis	6	4	2	12
Italie	6	3	8	17
Canada	3	4	4	11
Suisse	2	3	2	7
Corée du Sud	2	1	0	3
Autriche	1	2	4	7
Japon	1	2	2	5
Suède	1	1	0	2
Ukraine	1	0	1	2
Ouzbékistan	1	0	0	1
Belarus	0	2	0	2
Kazakhstan	0	2	0	2
France	0	1	3	4
Pays-Bas	0	1	3	4
Chine	0	1	2	3
Finlande	0	0	4	4
Grande-Bretagne	0	0	1	1
Slovénie	0	0	1	1

Patinage de vitesse: 5000 m féminin

Pechstein trône



Lillehammer (AFP) — L'Allemande Claudia Pechstein a remporté le 5000 m dames, dernière épreuve de patinage de vitesse des Jeux de Lillehammer, hier à Hamar, succédant ainsi au palmarès à sa compatriote Gunda Niemann.

Niemann, qui avait réalisé un double en or 3000 m — 5000 m aux Jeux d'Albertville, semblait en mesure de réussir un triplé à Lillehammer. Une chute dans le 3000 m, une troisième place dans le 1500 m et une médaille d'argent dans le 5000 m: le bilan de la patineuse d'Erfurt n'a pas été à la hauteur de ses ambitions.

La Japonaise Hiromi Yamamoto a pris la médaille de bronze, mais très loin des deux Allemandes puisqu'elle termine à 5 sec 31 de la gagnante.

Sauts à ski

Bredesen enfin sur l'or



Lillehammer (AFP) — Espen Bredesen a sauté sur sa dernière chance de conquérir l'or olympique. Porté par la foule et un vent très fort, le Norvégien a effectué un second saut à 104 m pour remporter, hier, le titre au tremplin normal.

Le bonheur des 35 000 norvégiens, serrés autour de l'aire de réception balayée par le vent, a été total avec la deuxième place de Lasse Ottesen. L'Allemand Dieter Thoma a pris la troisième place tandis que son compatriote Jens Weissflog, maître du grand tremplin, se contentait du quatrième rang.

Biathlon: relais 4 X 7,5 km féminin

Sans faute russe

Le Canada 15^e



Lillehammer (AFP) — Un sans faute sur le pas de tir, et la célérité d'Anfisa Reztsova à skis, ont permis aux biathlètes russes de remporter le relais 4 x 7,5 km devant les Allemandes et les Françaises.

Le Canada a pris le 15^e rang sur 17 participants. Myriam Bédard ne pouvait tout faire seule. Mais elle a quand même offert une autre excellente performance sur les pistes du Stade Birkebeineren, hier, lors du relais 4 x 7,5 kilomètres en biathlon chez les femmes.

Jane Isakson, Kristin Berg et Lise Meloche appuyaient les efforts de Bédard, qui est tombée deux fois lors de la première boucle. Mais elle s'est relevée de façon magistrale, trouvant des énergies on ne sait où pour pré-

senter le septième meilleur temps de la journée en skis. Elle a parcouru les 7,5 kilomètres en 27:20,9.

Myriam Bédard met ainsi fin à des Jeux exceptionnels pour elle. Malgré tout, elle s'en voulait un peu. «La première fois que je suis tombée, c'est que j'ai mis le ski sur un bâton, a-t-elle dit. Je suis tombée une deuxième fois tout simplement parce que j'avais trop froid.»

Cette victoire, les Russes la doivent donc à leur précision devant les cibles mais aussi à un énorme raté de Simone Greiner-Petter-Memm dans le troisième relais.

Jusque-là, bien lancées par Ursula Disl, médaillée de bronze sur 15 km, et Antje Harvey-Misersky, les Allemandes étaient confortablement installées en tête, passant à mi-course avec 1 min 21 sec d'avance sur les Russes et 2 min 12 sur les Françaises, tenantes du titre.

Patinage de vitesse sur courte piste

Le Canada se fait entendre



Lillehammer — Sylvie Daigle, Nathalie Lambert et Isabelle Charest n'ont pas préché dans le désert. On a entendu leurs cris de détresse.

Et hier, c'est le Chef de mission de l'équipe canadienne à Lillehammer, Bill Warren, qui a pris la défense des patineuses de vitesse sur courte piste. Il a envoyé une lettre officielle de protestation à Olaf Poulsen, président de l'Union internationale de patinage, se plaignant de la piètre qualité des arbitres qui oeuvrent à Hamar.

Bill Warren a exigé qu'on fasse en sorte de confier la tâche d'arbitrer les courses à des gens plus compétents.

«Pour l'intégrité du patinage sur courte piste, je vous enjoins de

prendre les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de l'arbitrage, a dit Warren dans sa lettre. Nous croyons sincèrement que, puisque ce sont les meilleurs athlètes du monde qui sont réunis sur la patinoire, on devrait être également en présence des meilleurs officiels pour s'assurer que la compétition est juste pour tout le monde.»

«M. Poulsen, je suis persuadé que vous partagez avec moi un grand respect pour les grands athlètes réunis ici, poursuivait Warren dans sa lettre. Il est très malheureux que les arbitres soient incapables de faire appliquer les règlements pour finalement permettre aux athlètes de compétitionner selon les principes du fair play.»

On changera peut-être les arbitres pour les courses de ce soir, mais le 500 mètres chez les dames est déjà passé à l'histoire.